

GOUVERNER A L'OUEST

Imaginer des modes de gouvernance renouvelés

Conseil de Développement du Pays
d'Auray
Zone de la Porte Océane
40 rue du Danemark
BP 20335
56400 AURAY
Mail : codepa@pays-auray.fr



Une contribution du Codepa réalisée
entre octobre 2021 et mai 2023



Sommaire

Le mot des référents	Page 3
Méthodologie	Page 4
Propos introductif	Page 5
Les possibles formats de concertation	Page 10
Expérimentations d'ici et d'ailleurs	Page 20
Le regard d'élus du territoire	Page 28
Allons plus loin	Page 31
• Intérêt général versus bien commun	Page 33
• Le temps et l'espace	Page 37
• L'engagement citoyen	Page 39
• L'indispensable débat démocratique	Page 41
• Peut-on encore débattre ?	Page 43
• Le Codepa et ses travaux	Page 47
Conclusion	Page 50
Les annexes	Page 51

Avertissement

Le Conseil de Développement du Pays d'Auray (Codepa) est l'auteur de cette contribution. Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, adossé au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Auray et à la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, le Codepa permet d'associer la société civile aux réflexions menées à l'échelle du territoire.

Les avis et points de vue exposés dans cette contribution ont vocation à nourrir la réflexion des élus des collectivités du Pays d'Auray. Toutefois ils n'engagent pas le PETR du Pays d'Auray et les EPCI qui le composent.

Le mot des référents : Ce qu'il faut retenir du dossier Gouverner à l'Ouest

Un principe : la Démocratie moderne s'appuie sur « trois expertises citoyennes » :

- Politique, celle des élus, exprimée dans leur programme électoral,
- Technique et financière, celle des services, qui vérifient si un projet est réalisable et en calculent le coût,
- D'usage et de proximité, celle des citoyens qui savent si et comment il peut concrétiser le « Bien commun » dans leur environnement proche.

Un premier constat : En France, si les deux premières expertises permettent aux élus de prendre des décisions, elles se font encore trop souvent sans un véritable « débat en amont » avec celle des citoyens, pourtant premiers bénéficiaires (ou victimes) des choix des décideurs. Les réglementations permettant certes aux citoyens d'exprimer un « avis a posteriori », donnant trop souvent l'impression frustrante que « tout est ficelé d'avance ».

Un deuxième constat : Le système de gouvernance pyramidal actuel est censé faire « ruisseler » les idées du sommet jusqu'à la base. Or, la stratification administrative (Etat, Région, Département, Interco, Commune) est facteur « d'évaporation » et de complication démobilisant les citoyens et créant un climat de suspicion, de contestation ou de démission peu propice à une réelle « construction de la cité commune », assise sur le « BIEN COMMUN ». L'enjeu est de taille, car le temps des élus (un ou plusieurs mandats), n'est pas celui des citoyens (une vie entière). La dégradation des relations sociales que l'on constate, s'accéléralant et se radicalisant, nécessitait donc une réflexion de fond et des propositions alternatives d'action concrète. Le CODEPA l'a engagée.

Une nouvelle vision : L'idée du groupe de travail a été de proposer d'inverser le système de gouvernance, en partant de l'échelon local, la commune. Démarche possible au travers d'un « dialogue pérenne Elus/Services/Citoyens ». De nombreux exemples de terrain montrent qu'une autre logique de gouvernance est possible à la condition d'établir ce dialogue dans un climat de « confiance mutuelle » et de le généraliser en développant tous les lieux et dynamiques favorisant une réelle « participation citoyenne ».

Un principe fondamental : Tout problème doit être traité le plus en amont possible (dès le cahier des charges), dans un même lieu, au même moment et avec les représentants des trois expertises citoyennes.

Comment faire ? : De nombreux outils existent, ils ne sont pas universels, mais tous adaptables localement. Quelques exemples montrent les richesses de ces pratiques qui ont donné satisfaction : ateliers participatifs, espaces de débat publics, observatoires de la Citoyenneté, conseils et comités divers.

Ce ne sont ici que quelques exemples, mais ils donnent la mesure de la richesse des ressources qui peuvent être mobilisées pour rapprocher élus, services et citoyens et ainsi limiter l'enfermement égoïste trop souvent facteur d'agressivité et d'incompréhension qui guette nos communautés.

Si de telles dynamiques peuvent se mettre en place au niveau communal, on peut espérer qu'elles soient capables ensuite de « diffuser vers le haut ». La pyramide des décisions pourrait alors s'inverser de manière positive, car elle part de femmes et d'hommes qui veulent faire vivre concrètement la Démocratie.

Janrené DOULIN - Jean-Michel COTTIN
Co-pilotes du Groupe de Travail « Gouverner à l'Ouest »

La méthodologie

La mise en place

En septembre 2021, les membres du Codepa ont été sollicités pour se réunir afin de choisir les thématiques à aborder pour les années 2022 et 2023.

La thématique des « nouvelles formes de gouvernance » a émergé et deux référents pour le groupe de travail (GT) se sont proposés.

Cette réflexion part du constat que le terme de concertation est galvaudé et que les formes actuelles de participation citoyenne ne répondent plus aux attentes des citoyens.

Il est donc indispensable pour le Codepa, instance de concertation, de se pencher sur la question des nouveaux concepts de gouvernance et de démocratie en général.

La méthodologie au fil des rencontres

16 novembre 2021

Définition des objectifs, de la méthodologie de travail et du calendrier proposé pour mener la réflexion, avec un échange autour du terme de « démocratie »

10 janvier 2022

Rappel des objectifs du groupe de travail ; présentation des actions des CDs présents et de la CNCD (Coordination nationale des Conseils de Développement) ; échanges sur freins et leviers de la concertation¹.

2 juin 2022

Conférence « Gouverner à l'Ouest : quelles formes de participation des citoyens ? »²

Juillet à octobre 2022

Travail avec les référents sur le projet de document de restitution et notamment les fiches conseils.

19 octobre 2022

Cette réunion a permis d'échanger sur le projet de document et de définir la suite des travaux.



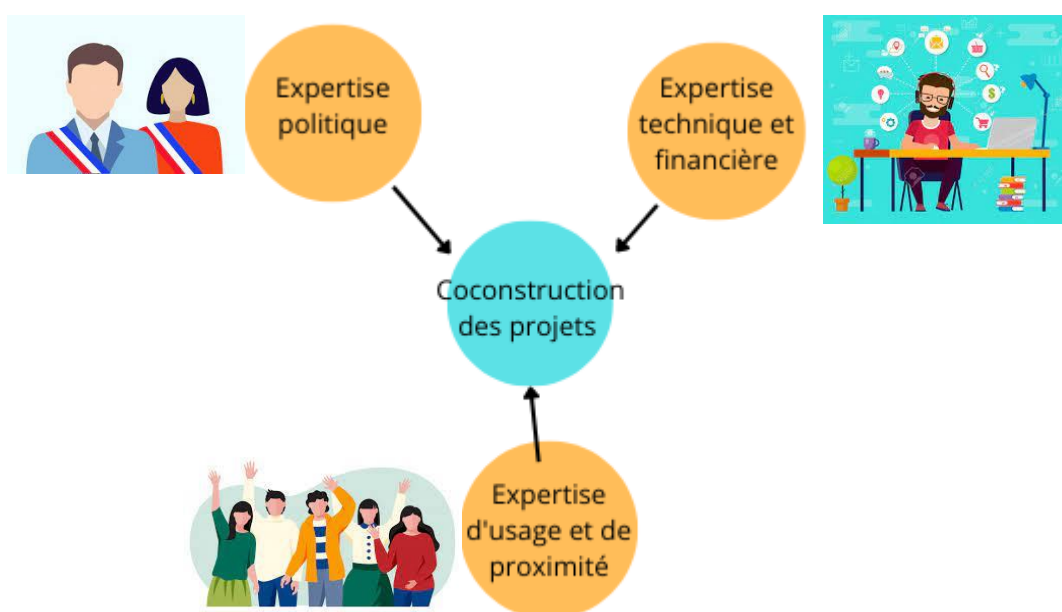
¹ En annexe, extrait du compte-rendu sur les freins et leviers

² En annexe, la synthèse de la conférence

Propos introductif

En France, le système de gouvernance pyramidal actuel est censé faire « ruisseler le bien commun » du Chef de l'état aux citoyens à travers le « mille-feuille » politique et administratif. La réalité est bien différente et les citoyens se sentent trop souvent éloignés des décisions que leurs représentants prennent à leur place. Ils n'ont pratiquement aucun pouvoir réel sur ce qui les concerne quotidiennement, sinon celui d'élire périodiquement ces représentants « Les électeurs attendent l'alternative, ils ne récoltent que l'alternance ». Il en résulte que beaucoup de frustrations, abstentions, de démissions, sont le résultat de ce constat. « Gouverner ne veut pas dire qu'on représente le pouvoir démocratique comme sachant tout ce qu'il faut faire, mais comme celui qui sait faire part entre ce qu'on sait et ce qui reste incertain ».

Il faut rappeler un principe fondamental, la Démocratie fonctionne en s'appuyant **sur trois expertises** : Politique, celle des élus qui décident – Technique et financière, celle des services et bureaux d'étude qui conseillent et mettent en œuvre – D'usage et de proximité, celle des citoyens, qui connaissent leur environnement direct au plus près. Comment permettre à ces trois expertises d'enrichir un projet dans notre monde de plus en plus individualiste ? L'une des réponses tient sans doute dans l'impératif de « faire société ensemble ». C'est un enjeu majeur difficile à atteindre, mais certainement pas impossible, car le souhait de chaque homme et de chaque femme est tout simplement de vivre heureux. Mais elle se heurte à une autre réalité, celle de la relation qu'ils entretiennent avec l'exercice municipal des élus et des services. « Cette relation de fournisseur-client, de maire-producteur à habitant consommateur, ne fait que renforcer la défiance des représentés envers les représentants. C'est une relation infantilisante, irrespectueuse des habitants, ...La démocratie doit être continue, réelle et donc participative ... ». L'enjeu est de taille et de nombreux obstacles se dressent devant les citoyens, qu'ils soient élus décideurs, techniciens à leur service ou simple citoyen. On en retiendra deux significatifs : le temps et l'espace.³



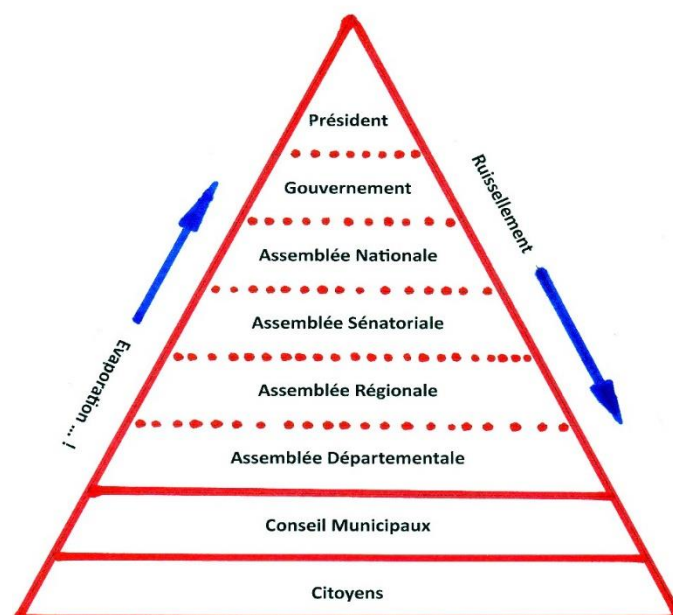
³ Ces deux notions sont détaillées dans le chapitre « Réflexions supplémentaires : Allons plus loin ! »

Pourquoi une nouvelle gouvernance ?

L'enjeu premier est de tenter d'inverser la pyramide des décisions en partant du **local**, la commune, pour remonter, progressivement, vers les niveaux supérieurs, intercommunalité, Département, Région, Etat. Mais que constate-t-on dans la réalité de la gouvernance locale ? Le couple élus/service fonctionne le plus souvent en vase clos et même quelquefois au seul niveau du Bureau Municipal. Les citoyens n'ont que très rarement la possibilité de s'exprimer réellement, si l'on excepte les « réunions ou les enquêtes publiques » qui ne sont trop souvent que des tribunes « où de toutes façon, la messe est dite » et où il est trop tard pour les citoyens de faire évoluer un projet, il existe peu de structures fonctionnelles offrant aux citoyens la place d'un réel dialogue constructif avec leurs élus et les services et quand elles existent, elles ne sont pas toujours bien adaptées à ce qu'en attendent les citoyens. Ceux-ci sont donc contraints de se rabattre sur des entretiens personnels pour résoudre leurs problèmes, ce qui laisse peu de place à des démarches collectives et renforce le risque du « diviser pour mieux régner ».

En s'inspirant d'expériences qui donnent des résultats positifs, l'ambition du Groupe de Travail est de proposer aux élus locaux et aux citoyens une nouvelle manière de gouverner **avec eux**. Ambition un peu folle certes, mais réaliste, elle fonctionne déjà dans certaines communes et, sans remettre en cause la démocratie électorale, elle peut aider les uns et les autres à créer une réelle démocratie participative dans les rapports sociaux et politiques. « La démocratie ne peut plus simplement être électorale. Mais le vote, c'est le juge de paix. On ne connaît pas de technique meilleure, car il a une qualité intrinsèque très puissante : il ne fait pas la différence entre les motivations de chacun »

Le déroulé décisionnaire actuel
une pyramide censée « ruisseler »
du Président au citoyen



A quelles conditions ?

Elles sont nombreuses, mais on peut citer celles qui apparaissent les plus fondamentales pour créer cette dynamique participative constructive absolument indispensable à la construction de la cité.

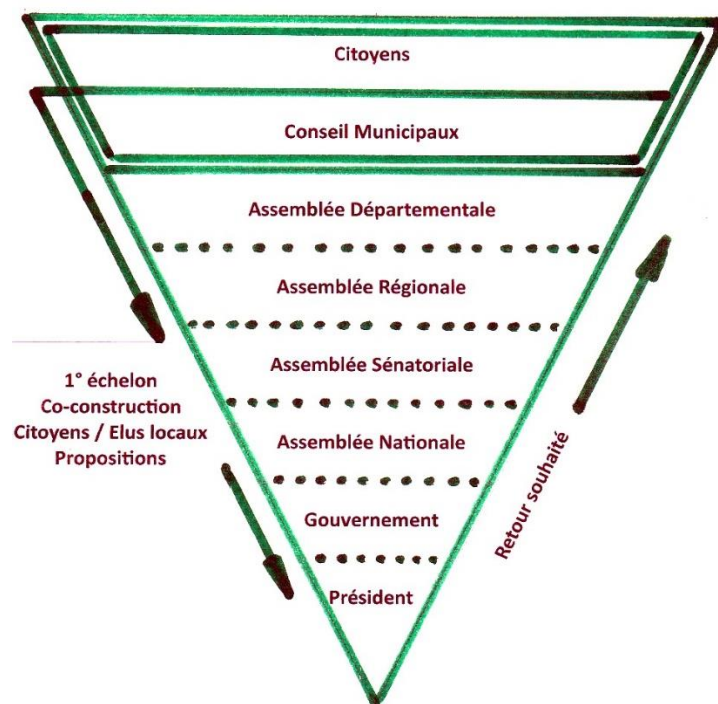
- **La méthode**, qui consiste, devant un problème à résoudre, où un projet à construire, à toujours les traiter dans un même lieu, au même moment en s'appuyant sur les trois expertises croisées des participant au projet.
- **La patience**, indispensable dans une entreprise où il est nécessaire de laisser le temps au temps. En acceptant que le temps des élus et des services ne soit pas celui des citoyens, mais en admettant que l'impatience des citoyens est souvent justifiée. Cela impose d'expliquer la nécessaire planification des actions à engager et leurs conséquences budgétaires.
- **L'esprit d'innovation**, sans lequel aucun progrès n'est possible. Le monde évolue perpétuellement et « faire comme avant » n'est plus tenable, particulièrement devant les défis immenses qui nous sont posés. Oser l'aventure est indispensable, sinon vital aujourd'hui, pourvu qu'elle soit débattue.
- **Le sens du collectif**, seul garant d'une réussite. La meilleure idée ne vaut que partagée. Quelle meilleure manière que le dialogue constructif pour trouver ensemble les bonnes solutions où chacun peut retrouver un peu de son apport personnel dans un projet commun.
- **La pérennité**, des structures mises en place, garante de la réussite de la démarche. La meilleure organisation ne vaut que si elle dépasse ses initiateurs et s'inscrit dans la durée. L'importance est de mettre en place des organisations souples, évolutives sur des bases solides.
- **La confiance**, que l'on accepte de s'accorder les uns aux autres dans le triptyque Elus – Services – Citoyens. Sans confiance mutuelle, rien n'est possible. Pour les élus, gouverner ce n'est pas gérer « une population », mais « des citoyens ». Il ne s'agit pas seulement du bien-être du plus grand nombre, mais de faire en sorte que tous soient également écoutés. Pour la technostructure (les Services des communes ou des autres institutions), ce n'est ni proposer des projets, ni imposer des solutions, mais donner les outils techniques les mieux adaptés pour résoudre le problème. Pour les citoyens, c'est garder à l'esprit que tout projet doit s'insérer dans une vision du « bien commun » et non défendre un projet particulier, au nom d'un prétendu « intérêt général ». La nuance est d'importance. « Quand la défiance progresse, quand les sentiments de mépris s'aiguisent, c'est la vérité elle-même qui devient bipolaire : il y a la vérité d'un côté et la vérité de l'autre côté ».
- **La compétence** qui comprend aussi bien les compétences d'usages et donc des usagers citoyens, que la formation des élus, et également celle des consultants ou des cabinets. On voit émerger les compétences dans les groupes de citoyens où la parole peut être plus libre que dans le cadre politique qui le permet moins. La compétence vient de la conjugaison des talents, de l'intelligence collective.
- **La représentativité** dans les groupes peut s'organiser sous différentes formes : le tirage au sort, par volontariat, sous conditions (participation financière...). Cependant comment faire venir les jeunes ? par groupe dans les lycées ou collèges pendant les heures de cours ? La mobilisation reste un enjeu primordial et difficile à faire perdurer.

Beaucoup d'autres conditions sont nécessaires, mais « la liberté d'action » de chacun, confrontée aux autres, reste l'une des conditions de la mise en place de ces espaces où les citoyens pourront « construire la cité », dans les meilleures conditions.

Comment faire ?

Il n'existe pas de solution parfaite ni de recette miracle, mais chacun peut inventer celle qui sera la mieux adaptée à la situation locale. De multiples possibilités existent c'est l'objet des chapitres suivants de décrire quelques-unes des pratiques et des structures existantes, avec leurs avantages, leurs limites, leurs pièges. Le chantier est immense, car la Démocratie doit se réinventer chaque jour. L'histoire nous montre aussi combien elle reste très fragile ; à nous tous ensemble de participer à son renouvellement permanent.

Le déroulé décisionnaire souhaité
une pyramide « montant »
du citoyen au Président



Un principe fondamental

La démocratie participative ne peut jamais se satisfaire d'une simple
« CONSULTATION »
ni d'une
« CONCERTATION »
aussi bien menée soit-elle, mais elle doit toujours en passer par une réelle
« CO-CONSTRUCTION »
entre citoyens et élus locaux

Les possibles formats de concertation

Historique⁴

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions posait l'acte premier d'une évolution, qui allait profondément transformer la vie locale. Jusqu'alors, le fonctionnement des communes et départements était placé sous la tutelle de l'Etat, par application de textes datant de 1871. L'article premier de la loi pose le principe de la libre administration par des Conseils élus et annonce les lois à venir pour en tirer toutes les conséquences, y compris la "participation des citoyens à la vie locale".

Introduit par loi ATR (administration territoriale de la République) du 6 février 1992, également appelée loi « Joxe », l'article 2141-1 du Code des collectivités territoriales pose : *"Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale."*

Au nombre des dispositions exprimant ce principe, figure un article autorisant les communes à créer des comités techniques. Légèrement modifié en 2002, ce texte intégré dans le Code Général du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), est aujourd'hui le support juridique des Conseils des sages[®] :

Article L2143-2 : « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales... Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours... Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire... Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Une disposition similaire (article L5211-49-1 CGCT) peut être mise en œuvre par les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI), depuis la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

⁴ Source : <https://fvcs.fr/les-sages-cest-quoi/> de la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages

Les questions à se poser

En amont de la constitution d'une instance de participation citoyenne un certain nombre de questions doit être abordé.



En répondant à ces questions on commence à percevoir que le curseur de démocratie participative peut être mis à différents niveaux qui peuvent varier d'un projet à un autre. Apporter des réponses précises et tenues dans le temps, va permettre d'instaurer un lien de confiance avec la population.

Conseil des Sages

En 1989, Kofi YAMGNANE, ancien Secrétaire d'État, a souhaité mettre en place des Conseils de Sages® dont il est le « père fondateur » en France.

En 1993, les Conseils des Sages® existant ont voulu partager leur expérience en se regroupant au sein d'une fédération : la Fédération des Villes et Conseils de Sages® [FVCS]. Elle dispose en exclusivité des droits d'utilisation de l'appellation et possède la propriété intellectuelle en vertu de la marque Conseil des Sages® déposée à l'INPI.

Les missions

Le Conseil des Sages® est une instance de réflexion et de propositions. Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des Sages® n'est pas un organisme de décision. Certaines missions lui sont traditionnellement dévolues :

- conduite d'études sur des sujets ou des thèmes proposés par la municipalité ou par le Conseil des Sages® lui-même
- réflexion sur la mise en place de projets de la municipalité
- conseils sur des problèmes spécifiques (transports, solidarité, délinquance, circulation...)

D'autres sont plus exceptionnelles :

- interface faisant remonter les demandes, les revendications ou les initiatives des habitants
- information de la population (toujours sous couvert de la municipalité) par le biais de communication sur ses travaux (presse, manifestation, colloque, publication...)

Les candidats

Les articles 5 à 7 de la Charte⁵ définissent les conditions à remplir pour être candidat au Conseil des Sages® :

- âge : il ne saurait être inférieur à 55 ans, mais la municipalité peut fixer un âge plus élevé
- disponibilité : en principe, les membres du Conseil des Sages® sont retraités sans activités professionnelles, mais la municipalité peut, pour des raisons locales, écarter cette règle, au profit de personnes qui ont des activités réduites ou temporaires
- lien avec la commune : le plus simple résulte de l'inscription sur les listes électorales. D'autres critères peuvent être retenus, comme y acquitter la taxe d'habitation, le choix est fonction des circonstances locales
- volonté participative et respect de la Charte, dite de Blois, apparaissant dans l'acte de candidature et dans le règlement intérieur défini par la municipalité
- aucun lien, d'une manière ou d'une autre, ne doit exister entre un membre du Conseil des Sages® et ceux du Conseil Municipal

⁵ Ce texte fédérateur des Conseils des Sages®, reprend sous une forme juridique, leurs principes fondamentaux, en les enrichissant grâce aux expériences acquises et en les liant plus étroitement aux dispositions législatives relatives à la démocratie locale.

Les principes

La plupart des Conseils des Sages[®] sont des groupements de citoyens sans personnalité morale. La Charte le définit comme *“force de réflexion et de proposition, qui a pour vocation la recherche de l’intérêt commun, et non pas celle des seuls intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées”*.

Son domaine d’intervention est limité aux affaires de la commune, que le Conseil municipal est chargé de régler par ses délibérations. De ce fait, le Conseil des Sages[®] n’a pas vocation à traiter les problèmes de société. C’est un organisme politiquement neutre.

L’appartenance au Conseil des Sages[®] peut être ou non limitée dans le temps, reconductible ou non. Il est généralement admis que la composition des Conseils des Sages est fixée « pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. »

« Être membre du Conseil des Sages[®] n’implique aucun avantage financier, ni privilège de quelque nature que ce soit”.

Point de vigilance

“Conseil des Sages[®]” est une marque déposée par la FVCS qui dispose de la propriété intellectuelle de l’appellation. Seules, les villes adhérentes ont le droit d’utiliser le concept dans le cadre d’une adhésion à la fédération, en respectant les valeurs de la Charte.

Limites et risques

Si aucune demande émanant des conseils des Sages n’est prise en compte, le risque de démobilisation et de frustration est grand. Si les Sages sont désignés par les élus, le risque de perte de confiance est aussi assez grand. L’autre risque c’est lorsque certains participants ne défendent qu’une cause, qu’un projet.

Conseil Participatif (cf. Jo Spiegel)

Objectifs de cette instance

Préparer, co-construire les projets de la municipalité.

Aider le Conseil Municipal à bien définir le projet avant de le communiquer aux citoyens.

Comment en faire partie et trouver des candidats

« La qualité de ce conseil dépend beaucoup de la pluralité de sa composition.

On doit y trouver toutes les ressources de sens, d'intelligence, d'expertise et d'engagement. »

(cf. «Nous avons décidé de décider ensemble », Jo Spiegel, page 50, Ed de l'Atelier)

Tout citoyen de la commune quel que soit son âge, sa fonction sans aucune limite.

Les candidats à ce conseil sont tirés au sort parmi les volontaires pour la durée du projet.

Il faut y ajouter les élus concernés par le projet et les agents (ou privés) techniciens ou financiers en charge de la réalisation du projet.

Nous sommes dans une instance de co-construction et non de décision

Le nombre de conseillers est défini par le conseil municipal en fonction du projet.

Quel fonctionnement ?

Le conseil se réunit régulièrement pour co-construire le projet.

Les citoyens, élus ou techniciens doivent avoir la connaissance du sujet. Il peut y avoir des formations, des auditions de participants à des projets similaires.

Un compte rendu est établi à chaque réunion, ce CR est publié sur le site de la mairie.

C'est le conseil municipal qui prend les décisions en tenant compte ou pas de la co-construction de ce projet.

Les décisions sont explicitées dans la réunion suivante et publiées sur le site de la mairie.

Limites et risques

« Il faut veiller à éviter le simplisme et donc consacrer du temps à ce que tous les acteurs parviennent au même sens des mots et au même niveau de compréhension des enjeux. » (cf.

«Nous avons décidé de décider ensemble », Jo Spiegel, page 51, Ed de l'Atelier)

Il est nécessaire de faire appel à des professionnels de l'animation de réunion, ce que Jo Spiegel appelle les ingénieurs du débat public. (cf. «Nous avons décidé de décider ensemble », Jo Spiegel, page 52, Ed de l'Atelier)

Bien définir le périmètre du projet, tout n'est pas possible, techniquement, financièrement.

Point de vigilance

Il faut veiller à la représentativité de ce conseil – parité, nombre...âges sans mettre trop de limites.

La compétence technique des conseillers est un risque, dans certain cas une formation peut être nécessaire.

Représentant de quartier, de village

Rôle

Faire le lien entre un quartier et l'équipe municipale.
Faire remonter les problèmes, les doléances, les irritants.
Faire « redescendre » les informations de la mairie, les réponses.
Informers les habitants sur le plan communal de sauvegarde, les projets communaux.
Utiliser un budget participatif, dans les cas les plus aboutis.

Comment en faire partie ?

L'équipe municipale définit les quartiers (ou villages) en fonction de la géographie, du poids démographique, des objectifs définis lors de la campagne...
Les candidats à ce conseil sont élus par les habitants d'un quartier lors d'une ou plusieurs réunions organisées par l'équipe municipale en début de mandat.
Les réunions de quartier se font deux fois par an avec un agenda et un compte rendu.
Ce sont les représentants de quartier qui fixent leur agenda en fonction des demandes des habitants.
Les habitants doivent connaître leur représentant et avoir un accès simple et facile pour les contacter (publicité des noms et coordonnées de chaque représentant)
Un ou 2 représentants par quartier.
Pour une durée d'un an avec possibilité de se représenter.
Le ou les représentants de quartier siègeront au conseil des quartiers qui se réunira tous les semestres avec le maire, des adjoints et ou des conseillers, mais aussi avec les agents en charge du ou des sujets abordés.

Conseil des quartiers⁶

Le conseil des quartiers priorise les demandes de chaque quartier, propose des sujets au conseil municipal.
Les sujets sont travaillés avec les élus et les techniciens afin de voir leur faisabilité technique, juridique et financière.
C'est le conseil municipal qui prend les décisions.

Conseil citoyen

Aux termes de l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, dite loi « Lamy », sur la Ville, un Conseil citoyen est mis en place sur la base des initiatives participatives. Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens — liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité — sont inscrits dans cette loi. Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi no 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier.

⁶ Les **Conseils de quartier**, structures associant des habitants d'une ville à la gestion municipale, ont été créés par la loi du 27 février 2002, dite loi Vaillant, relative à la démocratie de proximité, dont les dispositions sont codifiées à l'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le CME réunit les enfants de CM1 et de CM2. Ces jeunes conseillers sont « élus » au sein même de l'école par leurs camarades. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Ce conseil a aussi pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté.

Objectifs

Le CME répond à la volonté de permettre l'expression des enfants dans leur commune. Il donne l'occasion de répondre à un apprentissage des notions de citoyenneté et de démocratie via des élections, des débats. Ce conseil a aussi la volonté de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune (et avec son aide) afin de les faire participer activement à la vie de la commune et valoriser la jeune génération. De plus, le conseil municipal des enfants doit être perçu comme un outil mis à la disposition des enfants, pour pouvoir donner son opinion sur divers points tout en étant capable d'argumenter.

Le CME n'est pas là dans le but de tenir des discours politiques auprès des enfants.

Commentaires

Structure très intéressante qui donne la parole à des jeunes, cependant elle est limitée dans le temps, car les élèves quittent le CME à l'entrée du collège. Ils ne peuvent pas suivre directement l'évolution de leurs projets et y intervenir ensuite.

Ce projet qui a pour volonté de dynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre les écoles et la municipalité.

Aussi, ce conseil désire répondre, via son action, à l'apprentissage des valeurs de la République et sur la notion de citoyenneté, question fréquente et très actuelle. Il est donc important qu'une communication s'effectue entre le personnel de l'école et de la mairie et que les équipes enseignantes soient pleinement associées à ce projet.

Conseil Municipal des Jeunes⁷ (CJM)

2 500 CJM, constitués pour la plupart à l'échelle communale, sont en activités. Ils permettent à de jeunes élus de faire des propositions de réalisation dans les domaines dont ils se saisissent (citoyenneté, transport, culture, loisirs, environnement...) et d'émettre des avis sur les projets dont la collectivité les saisit. Cette instance de participation a fait ses preuves et sa création est aujourd'hui encouragée par la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, avec notamment pour enjeu de réduire l'abstentionnisme notoirement élevé chez les jeunes.

Objectifs

Définir les objectifs du CMJ et les inscrire dans une charte constituent la première étape de sa mise en place. Ses membres doivent cerner clairement quelles sont leurs compétences et leurs limites, par différenciation avec celles du conseil municipal.

Il convient également de clarifier la place et le rôle du CMJ par rapport aux autres lieux de participation des jeunes (clubs, associations, conseil de quartier...). Cette réflexion préalable permettra de limiter le risque de dérive du dispositif par rapport à ses objectifs et la tentation que pourraient avoir les acteurs qui y participent (parents, enseignants, service jeunesse...) de « l'instrumentaliser » au profit de leurs revendications propres.

L'ambition rencontre parfois des obstacles identifiés (démotivation de l'encadrement, désintéressement des jeunes, non-reconnaissance de la structure...) et ne connaît pas le succès attendu.

Point de vigilance

Qu'ils répondent à une demande (d'une association, de parents, de jeunes...) ou qu'ils soient à l'initiative du dispositif, les élus doivent être convaincus de son intérêt. Un CMJ ne constituera un outil de démocratie participative et un lieu d'apprentissage de la citoyenneté que s'il permet une rencontre du pédagogique et du politique. La volonté politique d'un dialogue avec les jeunes doit donc être bien réelle : il s'agit de leur reconnaître un droit à l'interpellation, à ne pas être d'accord, à expérimenter et à prendre des initiatives. En d'autres termes, il importe de ne pas se tromper de « motivation » : le CMJ n'est pas un instrument de validation des décisions du conseil municipal que l'on installe « pour avoir la paix », ni une structure marginale que l'on crée pour des raisons d'affichage. Les jeunes ne sont plus une caution électoraliste.

Le dialogue structure territorial⁸

Le dialogue structuré territorial est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en faveur de la jeunesse en incitant, dans les territoires, le dialogue avec les jeunes citoyens qui en sont les bénéficiaires directs et la société civile (notamment le monde associatif).

Ce dialogue s'avère nécessaire à la fois dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces politiques publiques. Il s'appuie sur les espaces de participation existants.

⁷ Source : https://www.journaldesmairies.com/fr/gestion-locale-management/comment-fait-on-pour-reussir-son-conseil-municipal-des-jeunes_-b.html

⁸ Source : <https://www.jeunes.gouv.fr/participation-la-vie-publique-316>

Le dialogue structuré s'inscrit dans des cycles longs, généralement 18 mois, au cours desquels les jeunes s'acclimatent, échangent avec les élus, montent en compétence sur le sujet politique traité avec l'objectif d'apporter au sujet leur vision, leur expérience et leurs attentes.

Au bout des 18 mois, il y a un attendu politique, dont la forme est prédéfinie mais dont le fond dépend de l'aboutissement des travaux. Les méthodes de travail sont laissées libres et les organisations d'éducation populaire jouent généralement un rôle important dans ce processus. C'est d'ailleurs le comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) qui coordonne la mise en œuvre du dialogue structuré en France.

Expérimentations d'ici et d'ailleurs

Fonctionnement et bilan

Instances Participatives – KINGERSHEIM (68)

Localisation

KINGERSHEIM - Banlieue de MULHOUSE, Collectivité européenne d'Alsace - Région GRAND EST – Bassin minier (Mines de potasse) - 13 400 habitants.

Historique

1989, Jo SPIEGEL est élu maire de KINGERSHEIM (68) - Sensibilisé à l'importance de donner la parole aux citoyens « *On ne naît pas citoyen, on le devient* », il crée progressivement de nombreuses structures participatives qui évoluent au cours de ses mandats - Il quitte ses fonctions municipales en 2020. Co-fondateur, avec Raphaël GLUCKSMANN de PLACE PUBLIQUE. L'exemple des structures et formes de participation des citoyens mises en place à KINGERSHEIM est remarquable et fait référence au plan national.

Objectif

Développer, sous toutes ses formes la participation citoyenne locales – Essaimer les expériences réussies à KINGERSHEIM.

Initiateur

Le maire, Jo SPIEGEL.

Références

Auteur de deux ouvrages majeurs :

- « Et si on prenait – enfin ! - les électeurs au sérieux » - Temps Présent 2017)
- « Nous avons décidé de décider ensemble » - Une expérience de renouveau démocratique, préfacée par R. GLUCKSMANN (2020).

Réalisations

Se référer aux deux ouvrages précités.

Commentaires

La démarche est due à l'initiative volontariste d'un maire qui a su mettre en place toute une série d'outils et de structures participatives adaptées aux problématiques spécifiques souhaitées par les citoyens. Grâce à elles, ils ont eu la possibilité de s'impliquer, individuellement et collectivement dans la construction de leur cité. Les deux ouvrages, cités en référence, font un état de ces lieux souvent originaux, des richesses, des résultats et des limites d'une telle entreprise.

Exemple de SAILLANS (26)

Localisation

SAILLANS commune de la Drome, à proximité de VALENCE, et de DIE - 1 400 habitants (1 200 en 2014) fait partie de l'aire d'attraction de CREST.

Historique

2010, un projet de super marché est lancé par le maire ; des habitants s'y opposent - Répartis en sept groupes, ils rédigent un document qui deviendra le support d'un véritable programme électoral - Ils seront élus, sur cette base, en 2014 et SAILLANS deviendra la première commune en France où les élus le seront sur la liste collégiale « Autrement Saillans » -

Objectif

Trois idées fortes : « Transparence, l'accès de tous à l'information et Collégialité au sein de l'équipe municipale » pour éviter que le maire et le premier adjoint s'accaparent le pouvoir - Participation des citoyens à la gestion de la commune. « *Le régime représentatif confisque la démocratie. La citoyenneté ne se résume pas à un vote tous les six ans.* » (REPORTERRE – 07/05/16).

Membres

Tous les habitants, puis une partie de la population puis les élus issus des élections de 2014 - « *Notre démarche repose sur l'expertise d'usage des habitants. Chacun est expert de sa rue, de son village* » -

Fonctionnement

« Comités de pilotage publics » - « Groupes action-projet » - ...

Bilan global

Au bout de quelques années, sans doute trop sollicités, une lassitude se fait sentir chez les promoteurs de cette révolution culturelle. La création de l'intercommunalité, où la commune n'a qu'une représentation limitée, donnera le coup de grâce à cette aventure. Mais les nombreux résultats obtenus, dont le plus significatif est un changement de paradigme dans la manière de gérer une commune, resteront une réussite. Progressivement, les réactions se feront de plus en plus fortes au sein d'une partie de la population, le retour à un mode de fonctionnement plus traditionnel l'emportera aux élections suivantes. Mais il restera tout de même un fond de progrès propice à de nouvelles dynamiques participatives.

Commentaire

La démarche des saillansons est remarquable par son approche. D'une réaction à un projet municipal qu'ils refusent, ils aboutissent à prendre eux-mêmes leur destin en main en se faisant élire. Ils ne sont pas tombés dans le piège de ces « Associations de défenses » qui au nom d'un prétendu « intérêt général » ne défendent en fait qu'une partie des intérêts de la population et ne l'envisagent pas dans une logique du « Bien commun » dont l'approche ne peut être que systémique (Cf. Edgard MORIN).

« Groupes d'animation de quartier » [GAQ]

Localisation

Commune située au Nord de Nantes. En 2022 sa population est proche de 20 000 habitants, avec un tissu associatif très dense (plus de 100 associations).

Historique

1998, un groupe d'habitants fondent une association [C2E] qui soutient l'un des candidats opposés au maire de droite depuis 20 ans. Elle fonctionne jusqu'en 2001, date de sa dissolution après l'élection du candidat soutenu. Une nouvelle dynamique se crée, s'appuyant sur la vie associative. Objectif : « *Soutenir une campagne électorale progressiste, solidaire et écologiste. Son exigence : que cette liste prenne l'engagement de créer rapidement des structures participatives réelles et efficaces* ».

Fonctionnement

L'association, loi 1901, [C2E] analyse les thèmes des candidats, amende leur programme, fait des propositions concrètes et participe à la rédaction des documents de campagne. En 2011, plusieurs membres de [C2E] sont élus, dont le Président, qui devient adjoint aux travaux, à la voirie et aux bâtiments. Le maire le charge de mettre en place des outils de démocratie locale.

Méthode

2001, l'adjoint décide de s'appuyer essentiellement sur les conseillers, hors Bureau. 2002, il est fait appel à un Conseiller en développement communautaire international, qui épaulera très efficacement le groupe. Les services, (Urbanisme et Travaux) sont intimement associés à la démarche. Un « Agent de proximité » est en contact permanent avec l'adjoint et les directeurs des services et les habitants au gré de leurs demandes.

Des échecs

Les élus divisent la commune en 6 quartiers. Des habitants contestent ces « frontières arbitraires ». La première réunion publique fait apparaître les limites du système. Malgré une organisation stricte, c'est au « bureau des pleurs », au « syndrome du bout de trottoir » et au « Yakafocon » que se heurtent élus et services. La deuxième réunion, organisée sur le quartier où un projet d'accueil des gens du voyage est en gestation depuis plus de 10 ans, est un fiasco. Une « Association de défense des riverains » se crée immédiatement, au nom d'un « intérêt général » excluant d'emblée « ces gens-là » ... !

Une réussite

Une nouvelle stratégie est mise en place, plus proche des préoccupations réelles de la population, des Groupes d'Animation de Quartier [GAQ] et des Groupes de Travail Thématiques sont créés. Ils limiteront les blocages des « groupes de défense », opposés à toute évolution. Des « déambulations de quartiers » permettront au maire et à des élus, de rencontrer les habitants sur leurs lieux de vie. Plus tard, les GAQ seront élargi aux associations.

Association locale

Exemple du GRAIN à Locmariaquer :

Fonctionnement

Associatif – Outils : Ateliers participatifs – Cafés-débat – Rencontres festives – Bulletin mensuel - Adhérent au Conseil de Développement du Pays d'Auray [CODEPA] en 2018, puis membre du Conseil d'Administration (2021) – Membre des Conseils Consultatifs Citoyens – Animateur de l'Observatoire participatif avec un adjoint.

Bilan global

Aspects positifs : Bonne relations avec le maire et la plupart des élus - Bonne participation aux actions de terrain – Cafés débat - Action du CODEPA.

Aspects négatifs : Mobilisation des citoyens parfois difficile – Vieillesse des administrateurs.

Limites : Fonction des moyens budgétaires communaux - Contraintes réglementaires.

Commentaires

Le choix d'une association apolitique, indépendante, transversale et la participation au CODEPA ont crédibilisé progressivement la démarche – Les citoyens commencent à comprendre l'intérêt d'une démarche participative, même s'ils n'obtiennent pas immédiatement et complètement ce qu'ils souhaitent – Les élus, réticents au début devant cet « ovni associatif », commencent à en voir l'intérêt et le sollicitent pour des actions qui ne peuvent pas être prises en compte par d'autres – La qualité du dialogue entre citoyens s'améliore – Le sens du « Bien commun » commence à remplacer celui de l'intérêt général »

- ...

Comités consultatifs citoyens [C3]

Historique

2020, une association citoyenne pose deux questions aux trois listes de candidats aux élections : « *Comment envisagez-vous de redonner la parole aux citoyens de manière pérenne ?* » - « *Quelles sont vos priorités en matière d'éco-développement, éco-logie et économique ?* » - Les trois listes répondent : La première ne voit pas la nécessité de faire participer les citoyens au-delà de la loi, la deuxième est « tout à fait d'accord », mais sans aucune propositions concrètes, la troisième s'engage à créer des « Comités Consultatifs Citoyens ».

Objectif

Permettre dans un cadre réglementaire d'écouter les propositions des citoyens sur des projet municipaux précis.

Initiateur

Le Maire et son Conseil Municipal.

Membres

Pour chaque projet, un [C3] est constitué de 2 élus et 6 habitants désignés par le Conseil Municipal sur une liste de candidats volontaires qui se sont proposés.

Fonctionnement

Pour chaque [C3], un groupe de travail est formé, les propositions sont débattues - A l'issue de la consultation, une restitution est faite au Conseil Municipal, soit sous forme d'un dossier, soit en réunion plénière – Les [C3] sont encadrés par un règlement interne qui définit dans le détail le fonctionnement.

Réalisations

Animation du Port – Maison de santé – Habitat partagé - ...

Bilan global

Aspects positifs : Excellent travail de synthèse - Bonne relations avec le maire et la plupart des élus - Bonne participation aux actions de terrain - ...

Aspects négatifs : Retour concret des propositions très long – Pas de concertation avec les travaux en commission – Risque de démobilitation des citoyens -...

Limites : Ne concernent que des projets municipaux en saisine directe – Représentativité des citoyens limitée – N'offre pas de possibilités aux citoyens de proposer leurs propres sujets en auto-saisine

Commentaires

Le concept des [C3] est un bon outil pour des projets ponctuels d'envergure, à plusieurs conditions : Déboucher assez rapidement sur des résultats concrets - Ne pas décourager les citoyens au risque de les décrédibiliser – Etre en cohérence avec les Commissions municipales. A contrario, ils ne répondent pas à la demande immédiate des citoyens sur les sujets auxquels ils se confrontent tous les jours, d'où la nécessité d'un deuxième outil pérenne où ils pourront faire remonter leurs demandes, suggestions, propositions et en retour obtenir une réponse immédiate des élus – Le concept « d'Observatoire participatif », prend-là tout son sens - ...

Observatoire participatif [OP]

Historique

2020, l'association citoyenne à l'origine des [C3] (Cf. Fiche précédente), obtient du maire la création d'un « Observatoire participatif pérenne ».

Objectif

« Compléter le dispositif des [C3] thématiques et ponctuels mis en place par la mairie par un outil de concertation pérenne, indépendant ».

Initiateur

Une association citoyenne.

Membres

Le président de l'association, sa vice-présidente et un adjoint municipal.

Fonctionnement

Tous les premiers lundis de chaque mois (Hors vacances scolaires), les trois membres de l'Observatoire se rencontrent et listent tous les sujets qui leur sont remontés par la population - L'adjoint donne ses réponses, positives ou négatives et informe sur l'avancée des travaux et réflexions des élus - Un compte-rendu est rédigé par l'association qui est systématiquement validé par l'adjoint - Le compte-rendu est ensuite diffusé aux adhérents de l'association.

Réalisations

De nombreux petits aménagements - Des sujets de réflexion transmis aux élus – Des informations données par l'adjoint – Des demandes d'intérêt général spécifiques émanant des habitants.

Bilan global

Aspects positifs : Remontée des préoccupations de terrain régulière et prises en compte par les élus, dans la mesure de leurs contraintes - Travail de synthèse et d'anticipation très utile – Information en continu de la population (Diffusion de bouche à oreille) – Fréquence et régularité des rencontres – Des réalisations immédiates ou assez rapides -

Aspects négatifs : Disponibilités des services très limitées, ceux-ci devant répondre en priorité aux sollicitations de leurs élus - Les habitants préfèrent, trop souvent, avoir un contact direct avec le maire ou des élus, ce qui se justifie quand il s'agit de sujets individuels, mais fait courir le risque d'un « traitement d'alcôve », peu compatible avec une démarche collective s'appuyant sur le Bien Commun, quand il s'agit d'un projet d'intérêt général - Risque de démobilitation des citoyens -...

Commentaires

Le concept d'Observatoire citoyen est un bon outil pour traiter des sujets du quotidien. Il est complémentaire des [C3] – Il ne s'adresse formellement, pour le moment, qu'aux seuls adhérents de l'association – Si, au début, l'accueil de cet outil par les élus a été réservé, il fait désormais partie de l'outillage participatif – Il ne pourra devenir réellement crédible que lorsqu'il sera ouvert à l'ensemble des habitants de la commune. La mise en place souhaitée par l'association, d'un réseau de « Référents de quartiers » est l'une des solutions à l'étude.

Conférence des Présidents(es) d'associations [CdP]

Historique

Février 2020, 28 associations répertoriées sur la commune sont invitées à se rencontrer, 15 répondent favorablement. La pandémie stoppe la démarche. Le Comité des fêtes, disparaît et la mairie échoue à le recréer. De nouvelles associations sont nées. Novembre 2022, une deuxième invitation est lancée aux 36 associations existantes, 22 répondent.

Objectif

Mieux se connaître – Réfléchir sur la mutualisation (Moyens – Bénévoles – Animations communes - Communication interne - ...).

Initiateur

Une association citoyenne.

Membres

Les 22 associations, ouverture à toutes celles qui le souhaitent. Structure libre.

Fonctionnement

Une association lance l'invitation une fois par an (avec rotation). Une plateforme de rencontre permanente est créée (Réseau WhatsApp) et un questionnaire de besoins rédigé. Des réunions intermédiaires peuvent être organisées à la demande. Si besoins communs, la Conférence interpellera collectivement les élus.

Réalisations

Le réseau WhatsApp - La poursuite des conférences annuelles - Un pique-nique avec tous les bénévoles en Juin - Des animations communes – Une refonte du Forum des associations - ...

Bilan global

Encore trop récent pour le tirer, mais dynamique collective vivement souhaitée par les associations. Grande souplesse du système. Liberté de chaque association sauvegardée. Economie d'énergie, de moyens et de personnes. Meilleure visibilité auprès des élus.

Le regard d'élus du territoire



Philippe LE RAY,
Président de la Communauté de Communes
Auray Quiberon Terre Atlantique
« Donner du sens à la participation citoyenne »

Dans un contexte de détérioration globale de la confiance des citoyens envers nos institutions, il apparaît plus que jamais nécessaire de réinterroger la place de la participation citoyenne et la manière de l'intégrer à nos processus décisionnels.

Les collectivités locales traitent au quotidien de sujets qui sont pourtant au cœur des préoccupations de tous comme l'aménagement du territoire, la gestion de la ressource en eau, des déchets ou des transports, mais elles contribuent également à la vie économique, culturelle, sportive de nos villes et villages.

Pour favoriser une participation citoyenne élargie, ouverte, et éviter l'écueil d'un fonctionnement « en vase clos », il nous revient de fournir aux citoyens une information claire et accessible qui puisse nourrir et alimenter leurs réflexions, de diversifier les formats de participation qu'ils soient dématérialisés ou non pour en faciliter l'accès à tous les publics, mais surtout être capables de redonner confiance et l'envie de s'investir pour le collectif.

Pour réussir, il faut que la participation ait un sens, réponde à des objectifs et permette à tout à chacun de prendre part concrètement et directement aux projets des territoires.



Annaïck HUCHET,
Présidente de la Communauté de Communes de Belle-Ile
« On a besoin de lien et de faire ensemble »

Actuellement la démocratie est fragilisée, les gens ne votent plus et les élus sont difficilement audibles. La montée de l'individualisme, la vie en société qui évolue amplifie les pertes de repères, on ne sait plus vivre ensemble. En plus, le sens du collectif, le sens des autres, ne parle plus aux gens, alors que c'est primordial.

La participation citoyenne est importante, cependant cette participation doit rester très pragmatique, par exemple sur des sujets précis dans les communes. On a besoin de temps et d'animation pour l'organiser, ainsi que d'un cadre réglementaire.

Le risque c'est de retrouver toujours les mêmes personnes dans les groupes citoyens qui se positionnent comme « sachants ». Ce qui compte c'est le sens pratique aigüe et non être sachant !

Claire MASSON, Maire de Auray

« Il est important d'avoir toujours la possibilité de s'améliorer »

La participation citoyenne s'exerce à partir d'un panel d'outils et d'expériences (tirage au sort, budget participatif, réunions publiques...) qui doit permettre aux citoyens de donner leur avis. Cependant il est primordial que les élus soient formés afin d'appréhender leur mandat et les enjeux du territoire.

On peut se tromper, le principal est d'oser la concertation et de considérer le citoyen comme expert d'usage, c'est eux qui utilisent les aménagements urbains dans leur quartier, leur rue.

Mais cela reste compliqué de bien concerter et ce que l'on oppose souvent à ce processus, c'est le temps parfois plus long de la concertation. Cette dernière est nécessaire car elle permet d'obtenir des projets mieux réfléchis, plus aboutis et au final plus fonctionnels. Le pire reste de concerter et de ne pas prendre en compte les avis.



Hervé CAGNARD, Maire de Locmariaquer

« L'essence de la participation c'est l'intérêt général »

L'action participative a de l'intérêt si elle alerte la commune sur les problématiques, sert de garde-fou et permet une réflexion sur des actions concrètes.

Un contrat implicite entre la société civile et les élus permet de poser un cadre, les premiers restent dans leur rôle de participation citoyenne et les seconds décident et expliquent pourquoi certaines propositions citoyennes ne sont pas retenues.

La pédagogie, les formations, les passerelles réglementaires entre les associations et les communes sont indispensables pour garantir une bonne communication.

On vit tous sur le même territoire, on a donc le devoir de faire en sorte que l'on vive sereinement sur la commune !



Réflexions supplémentaires
Allons plus loin !

Quelques repères lexicaux

CONCERTATION

Action de débattre pour faire émerger l'intérêt général – Vise à préparer une décision
Syn. Préparation – Ecoute - Dialogue

PROPOSITION

En amont d'une concertation pour s'accorder sur un projet commun
Syn. Présentation - Conseil

CONSULTATION

Demande d'avis préalable d'un tiers ne liant pas le destinataire de la consultation
Syn. Examen – Enquête – Examen

NEGOCIATION

Démarche contradictoire pour aboutir à une décision, si possible commune
Syn. Ambassade - Truchement

MEDIATION

Intervention d'un tiers en vue d'un accord entre deux parties
Syn. Arbitre – Conciliateur - Intermédiaire

GOVERNANCE

Manière dont un domaine d'activités est gouverné - Système d'entités décisionnelles. Mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation, fondés sur un partenariat entre différents acteurs à différentes échelles. Vise à rendre l'action publique plus efficace, proche du bien public et de l'intérêt général, et donc plus légitime.

Systèmes de régulation sociale déclinés à toutes les échelles de gouvernement (Locale – Urbaine – Territoriale Européenne – Planétaire). Il n'existe pas de modèle unique de gouvernance mais des systèmes de gouvernance.

Syn. Management public – Décentralisation – Démocratie participative – Intelligence sociale

INTERET GENERAL

Cf. Document de réflexion : « INTERET GENERAL Vs BIEN COMMUN »

Syn. Bien public – Intérêt commun – Intérêt public

« Intérêt général » versus « bien commun »

« L'intérêt général » serait le fait du prince, du « père », sa responsabilité. Il vise les biens publics et les règles générales de la cité (mission d'intérêt général du service public définie par la loi). « Le bien commun » est un engagement de chacun avec ses « pairs », au-delà du respect de la loi. Ce n'est pas une norme ni une convention, mais un objet de discussion entre individus responsables. Glisser du « général » vers le « commun » témoigne du désir de rééquilibrer le rapport de force individus / État. Ce qui explique que les individus cherchent à reprendre une part de contrôle dans la gestion de la vie en société. Être citoyen c'est participer à la société, y apporter son intelligence, son temps, ses compétences, en décidant de la nature de sa contribution et pas seulement respecter ses devoirs, contre la garantie de ses droits.

DEUX VISIONS OPPOSEES

Les citoyens préfèrent aujourd'hui un bien commun établi ensemble auquel on adhère pour s'enrichir des uns et des autres. Ils refusent un intérêt général abstrait imposé par le haut, tel un ordre moral auquel on ne pourrait rien changer, rien apporter et auquel il faudrait se soumettre. Cette guerre de sens révèle, cependant, deux visions radicalement différentes du « vivre ensemble » :

- Une vision libérale et anglo-saxonne où l'intérêt général est la somme des intérêts de chacun. Initiée par les Lumières en Europe au XVIII^e siècle elle s'est diffusée jusqu'à devenir depuis le XX^e siècle la logique économique dominante : libre circulation des personnes et des marchandises, libre concurrence, etc. C'est l'addition des individus mis bout à bout qui fait société, c'est une vision « libertarienne ».

- Une vision républicaine et française : L'intérêt général est une finalité qui dépasse la somme des intérêts individuels. Il incarne une destinée collective, plus ambitieuse que les seules vies des individus mises bout à bout, à laquelle chacun est sensé se soumettre afin de pouvoir bien vivre ensemble. La puissance publique s'est progressivement affirmée comme la garante ainsi que la conceptrice de cet intérêt supérieur, sachant en théorie mieux que quiconque ce qui conviendrait à tous et se méfiant du désir individuel qu'il conviendrait d'encadrer, voire de réfréner. C'est la société qui façonne les vies individuelles, c'est une vision « paternaliste ».

DE LA LEGITIMITE DES « PERES » A CELLE DES « PAIRS »

D'un côté, une auto-organisation libératrice et hardie - De l'autre, un État régulateur et protecteur. L'essor dans le langage courant du « bien commun » est-il dès lors une simple reconnaissance de cette opposition ou le signe d'un retour de balancier, au bénéfice des initiatives individuelles, contre l'interventionnisme social de l'État ? Les deux courants s'opposent sur la perception des rapports de pouvoir. La tradition jacobine justifie, par un déséquilibre initial, l'ingérence dans la vie des individus et des organisations - La vision libertarienne refuse tout interventionnisme, pariant sur un équilibre naturel *a posteriori* qui serait toujours plus juste qu'un équilibre artificiel défini *a priori*.

A LA RECHERCHE DU « BIEN COMMUN »

En parallèle d'un mouvement de libération individuelle, l'influence religieuse ou tout au moins l'idée de valeurs morales garantes d'un « vivre ensemble » semble renforcer l'utilisation du « bien » plutôt que de « l'intérêt » ?

Le « bien » se rapporte au principe, au précepte, à l'absolu - « L'intérêt » résulte d'un calcul, d'une appréciation. Thomas d'Aquin théorisa le concept de bien commun au XIII^e siècle, sa signification originale est à l'opposé du libéralisme. Il s'inscrit dans une société où l'individu n'existe pas, où la morale et l'organisation politique légitimées par le droit divin écrasent les individus, où la seule économie qui vaille est celle du « salut ». Cette vision morale de la société a été combattue par les Lumières, ceux-là mêmes qui ont initié le mouvement d'émancipation des individus dont la société libérale est l'un des héritages. Pourquoi donc ce besoin de renouer avec une moralité qui dépasse les individus réapparaît-il ? Cette résurgence démontre sans doute que la vision purement individualiste de la société est incomplète. Impossible de contester l'existence de ce plus qui naît de la superposition et de l'interaction des existences humaines. Ce tout qui dépasse la somme des parties, désigne le « vivre ensemble » ou « l'être ensemble ». Mais la vision d'individus isolés formant librement une société est une construction culturelle où individu et société ne s'opposent pas plus qu'ils ne se choisissent. La société émane des individus et les individus n'existent que parce qu'il y a une société.

Le déclin de l'intérêt général ne semble pas faire de nous une société d'individus égoïstes. Nous avons fait ressurgir, pour le compenser, l'idée d'un bien commun, pensée depuis une perception individuelle de la vie et non plus imposée par un dogme. « *Être heureux dans sa vie, avoir une passion, être connu pour ses contributions* ». Les biens communs, le bien commun ou encore le sens commun imprègnent ainsi de plus en plus les conversations, les médias et les discours politiques.

BIEN COMMUN, VERSION 2.0

Comment pourrions-nous définir ce bien commun qui nous anime au XXI^e siècle ? Le philosophe F. FLAHAUT dit qu'il s'agit de l'ensemble de ce qui soutient la coexistence des êtres humains, le fait que « *chacun puisse avoir sa place parmi les autres et jouir d'un bien être relationnel* », en d'autres termes, *il faut en passer par les autres pour être soi.* »

Le sociologue Nicolas DUVOUX, précise que « *Nous sommes passés en quelques décennies d'une notion d'intérêt général qui comportait une dimension, sinon d'exclusivité, au moins de prééminence de la puissance publique, à une notion d'utilité sociale coproduite par un ensemble d'acteurs : la puissance publique, mais aussi les associations, les entreprises et tout un ensemble d'acteurs de la société civile.* ».

NEGOCIATION PERMANENTE ENTRE INDIVIDU ET SOCIETE

Frédéric LORDON critique l'idéologie libérale, sous-jacente au principe méritocratique, qui porte atteinte à notre capacité à vivre ensemble. Né aux États-Unis, l'individu libéral fantasmerait, en effet, une souveraineté toute puissante qui le pousserait à rejeter son appartenance à tout ce qui se rapprocherait d'une organisation qui le dépasserait, comme un État-nation. Cette souveraineté fantasmée projetterait dès lors une société d'individus qui ne « *s'engagent qu'avec l'arrière-pensée de pouvoir se dégager à tout instant - Une société du*

libre engagement et donc du libre désengagement », une société d'individus souverains et non solidaires.

La notion de « bien commun » suppose une négociation permanente du lien entre individu et société. Faut-il donc élaborer les bases d'un vivre ensemble, au-delà, et de l'intérêt général à la française, et du libertarisme à l'américaine ? Une organisation sociale qui serait construite plus démocratiquement et dont la réalisation serait mieux répartie et plus collaborative ? Pourrait-on parler de la construction d'un « Intérêt commun », prenant en compte la revendication des citoyens de contribuer au bien commun, et donc aux mécanismes de solidarité ? Face ou en complément de la logique moraliste des institutions religieuses, de la logique égalitariste des États et de la logique d'efficacité des marchés, les citoyens déploieraient ainsi une logique affective, émotionnelle, que chacun pourrait appréhender à son niveau et ressentir concrètement.

Cependant, comment articuler une politique commune du bien commun quand État, religion, marché, individu se mêlent tous du bien commun, tout en se méfiant les uns des autres ? Comment faire adhérer une société d'individus émancipés à un projet commun quand la soumission n'est plus une option ? Seule possibilité : que ce projet ait du sens, de façon pérenne, pour chacun d'entre nous (ou pour une large majorité). La notion de « bien commun » ne peut se réduire aujourd'hui à « l'intérêt général », car elle suppose une négociation permanente individu / société, plus en accord avec notre temps.

INTERET GENERAL + BIEN COMMUN = INTERET COMMUN ?

Peut-on aller plus loin, « l'intérêt commun » serait-il la somme de « l'intérêt général et du « bien commun » ? Hubert ALLIER, membre du C.E.S.E., propose qu'au lieu de définir précisément un « Intérêt commun », nous cherchions à identifier les objectifs en fonction des défis et des aspirations de la société. Pour lui, trois dimensions sont à articuler : 1 - La garantie d'un épanouissement personnel - 2 - Les conditions d'un bien vivre ensemble - 3 - La responsabilité vis-à-vis des générations futures. Ce triptyque fait écho à la devise de la République française : où « équité » remplacerait « égalité », c'est-à-dire le respect de ce qui est dû à chacun : une juste place parmi ses semblables et où « fraternité » se traduirait par « solidarité », dans une volonté d'affirmation et d'élargissement des liens d'interdépendance. La devise française « Liberté, Égalité, Fraternité » pourrait se décliner alors :

« LIBERTE - EQUITE - SOLIDARITE ... ? »

Qu'évoque le terme de « concertation » pour les membres du groupe de travail ?

Une première esquisse de définition s'exprime au travers des mots : gouvernance, participation, confrontation, consultation, démocratie participative ou délibérative.

Se pose alors tout de suite le sens de ces mots, ne sont-ils pas dévoyés ? En effet, vient à l'esprit : la faiblesse des organisations syndicales, le manque d'investissement des citoyens, la défiance face aux partis politiques existants, la facilité à « râler ». Le constat est fort « la démocratie est en danger ! ».

Quelles solutions alors ?

Des communes ont mis en place des ambassadeurs de quartiers, certaines n'ont pas de maires mais un collectif citoyen (66 municipalités en France), certaines organisations privilégient le tirage au sort.

On voit bien ici, que la concertation, c'est l'envie de faire participer le plus grand nombre dans le respect de tous, pour travailler ensemble, avec un flux ascendant rencontrant un flux descendant.

Quelles sont les facteurs susceptibles de faciliter cette concertation dans un système qui de toute façon est pyramidale ?

- l'existence d'une volonté d'une hiérarchie, d'un dirigeant, d'un « moteur »
- d'un climat de confiance dans les relations personnelles et collectives
- la mise en place d'une organisation pour faire ensemble
- un besoin de légitimité
- un besoin de régulation

Et les élus ? On évoque pêle-mêle :

- la différence entre « entendre » et « écouter », « débattre », « échanger des arguments »
- le besoin d'accepter que les citoyens aient des compétences d'usages et de proximité
- être élu doit-il devenir un métier ?
- la formation obligatoire des élus
- l'obligation de conserver pour les dirigeants d'associations, d'élus ou les syndicats : la garantie de l'emploi, le déroulement de carrière

En conclusion, l'avenir de la démocratie doit-elle passer par un changement de modèle (= anarchie ?), ce qui est certain, c'est que l'intérêt général doit primer, qu'il y a un besoin d'aider les citoyens à agir, que pour cela des outils doivent être mis en place pour toucher le plus grand nombre et ceux également qui ne sont ni entendus, ni écoutés d'habitudes.

Le temps et l'espace : deux variables différentes pour les élus et pour les citoyens ?

Dans le préambule de ce document, après avoir rappelé le principe fondamental de la démocratie qui fonctionne en s'appuyant sur trois expertises, celle des élus, des techniciens et des citoyens, il est indiqué que pour permettre à ces trois expertises d'enrichir le projet de territoire, la démocratie se doit d'être continue, réelle et donc participative. Elle se heurte cependant à deux obstacles significatifs : le temps et l'espace.

Le temps

Cette notion du temps est mise en évidence dans le Point de vue du journal Ouest-France du 3 octobre 2022 écrit par Jean-Michel DJIAN, « Ralentir ou périr, il faut choisir ». Il débute son article par ses mots : « Politiquement parlant, la notion de temps long s'est achevée avec la disparition de la reine d'Angleterre. Quelle nation aujourd'hui pourrait-elle en effet se prévaloir de penser son existence à l'aune d'un règne de soixante-dix ans ? ». Plus loin, il affirme : « C'est le temps court qui tient désormais les gouvernements et les esprits ; ce sont les échéances électorales, les alternances politiques, le court-termisme qui fixe les règles du jeu démocratique ».

Dans ce contexte de temps court, comment au niveau local, l'élu(e) avec un mandat de 5-6 ans, peut-il faire face à l'indispensable débat démocratique et aux contraintes inhérentes de la fonction : incertitude des choix politiques, complexité des prises de décisions, lourdeurs et/ou blocages administratifs ?

Dans son ouvrage, « Les Maires, sociologie d'un rôle »,⁹ Christian LE BART, Maître de conférences en science politique à l'Université Rennes 2 explique que « pendant longtemps la capacité d'action des municipalités fut enfermée dans une conception relativement étroite de l'administration municipale. Les maires géraient, administraient, intercédèrent ».

En effet, après-guerre, les élus locaux disposaient de peu de compétences techniques, ce qui va de pair avec des moyens humains et financiers limités, et les empêche de conduire leurs propres politiques.

« À partir de 1966, le ministère de l'Équipement s'érige en décideur omniprésent, avec ses ingénieurs des Ponts-et-Chaussées localement très actifs. Écrasés par les tutelles (techniques ou financières), les maires ne peuvent qu'attendre leur tour pour obtenir des équipements scolaires, sportifs... »

Progressivement, au fil des lois et notamment celle d'orientation foncière de 1967, les élus locaux vont acquérir plus de moyens. C'est le temps où l'Etat collabore avec eux pour l'aménagement des ZAC ou pour l'élaboration des SDAU et des POS.

La décentralisation en bouleversant les rapports de force, a permis aux maires urbains de s'impliquer dans les projets : *« le projet urbain fait le maire autant que le maire fait le projet urbain (Dubois, 1997). »*

⁹ <https://books.openedition.org/septentrion/16121> : « Les Maires, sociologie d'un rôle » par Christian Le Bart, Maître de conférences en science politique à l'Université Rennes 2.

Le changement a donc été considérable. Peut-on dire pour autant que le pouvoir est désormais détenu aujourd'hui par les élites politiques locales et donc par un gouvernement local ?

« Les villes sont en réalité privées des moyens et des compétences qui leur permettraient de se gouverner elles-mêmes. »

C'est en effet les échanges entre acteurs institutionnels, acteurs entrepreneuriaux, société civile et donc les partenariats qui en découlent qui permettent la mise en œuvre des politiques locales.

Les élus, conscients de cette interpénétration, vont chercher ces acteurs dans le souci de les associer et de les intégrer au processus décisionnel.

Cependant, les choses se sont complexifiées avec les multiples figures de l'intercommunalité.

« Désormais, toutes les collectivités sont centres d'initiative en matière d'action publique, la décentralisation n'ayant pas réussi à définir des blocs de compétence étanches (Gaudin, 1995) » ce qui provoque un éclatement décisionnel.

C'est cette notion d'espace qui est ici pressentie

Il est à géométrie variable, celui de la commune, de l'intercommunalité, du Pays, du Département, de la Région, de la Nation. Toute cette géographie a engendré le mille-feuille administratif décrié et difficile à comprendre pour les non-initiés. Elle a pour conséquence que les décisions locales sont le plus souvent percutées par celle situées à des niveaux supérieurs. Un élu local n'ayant pas le don d'ubiquité, son espace d'action reste d'abord son territoire communal ce qui limite fortement son pouvoir réel. Mais c'est pourtant là que l'attendent les citoyens. Mais, on n'échappe pas souvent à la standardisation des attentes des citoyens : le « yacafocou ».

Toute politique publique se fonde de nos jours sur un compromis entre acteurs, entre institutions, entre réseaux.

Par ailleurs, les diverses contraintes, notamment celles budgétaires et juridiques, limitent le pouvoir des élus.

La morphologie de son territoire limite également leurs actions : démographie, données socio-économiques, environnement...sont autant de facteurs à prendre en considération et de plus, *« chaque nouvel élu compose avec un déjà-là imposant : dossiers engagés, niveau d'endettement, machine municipale... »*

Alors comment l'élu local, pour en revenir à notre propos premier, peut-il faire face à l'indispensable débat démocratique et quel sens peut-on donner à l'engagement ?

L'engagement citoyen : sens et motivations

Pour Stéphanie Vermeersch, chargée de recherche en sociologie urbaine au CNRS, et co-directrice du laboratoire Mosaïques/LAVUE à l'Université de Paris Ouest Nanterre, « *il n'y aurait pas un engagement associatif, mais des formes d'engagement irréductibles les unes aux autres.* »

On ne peut que reconnaître que le mouvement associatif est multiple et que le type d'engagement est lié à son sens, car en effet les bénévoles s'engagent sous l'impulsion de leur « bonne volonté » et ne perçoivent aucune rémunération financière en contrepartie.

On peut donc s'interroger, vu sous cet angle, du rôle et de la plus-value de l'engagement associatif. Car cet engagement se faisant librement, il suppose de la part du citoyen qui s'engage à participer à la vie d'une association, l'attente d'une « *gratification plus large que celle liée à l'accomplissement d'un éventuel devoir moral* ».

Chacun recherche donc, un sens à l'engagement qui lui est propre, avec une adaptation des institutions à ses exigences personnelles en termes d'épanouissement et d'appartenance à un groupe sous forme de socialisation.

De plus, les crises traversées, passées, présentes et à venir, nuiraient aux structures classiques qui ne représenteraient plus pour le citoyen un mécanisme de socialisation, tel que le travail. Mais il n'apparaît pas de crise majeure du bénévolat.

« Une étude toute récente de France Bénévolat, réalisée en partenariat avec le Crédit Mutuel (« L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019 »), montre qu'environ 20 millions de personnes, soit 38 % de la population des 15 ans et plus donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause, maintenant, dont 13 millions dans une association, 2 millions seulement dans une autre organisation (syndicale, politique ou religieuse), 5 millions seulement dans un bénévolat direct de proximité hors famille ou structure associative. Selon cette même étude, le bénévolat en association est passé de 23 % des Français en 2010, à 25 % en 2013 et 2016, et a fléchi légèrement depuis, à 24 % en 2019. »

« Si l'engagement bénévole en volume n'a pas connu de crise ces dernières années, il est en revanche en mutation : reflet de la société et de ses évolutions, il est influencé par l'ère nouvelle de la communication et de la consommation, par le recul des anciennes institutions structurant l'engagement collectif (partis politiques, syndicats, églises...), par le vieillissement de la population, etc. »¹⁰

Quelles sont alors les motivations des citoyens engagés ?

Selon l'enquête menée par Stéphanie Vermeersch, il s'agirait de considération autour de l'éthique, conjointement « morale » et personnelle, et d'un « plaisir » omniprésent.

Pour elle, l'éthique et le plaisir renvoient tous deux, à des fondements de l'existence, et à une dynamique d'individualisation d'une part, à une volonté de participation sociale d'autre part.¹¹

¹⁰ <https://www.associatheque.fr/fr/association-et-benevoles/chiffre-cle-benevolat.html> Associathèque, chiffres clés du bénévolat

¹¹ <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2004-4-page-681.htm>

Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole de Stéphanie Vermeersch

Pour reprendre les termes de notre questionnaire sur l'engagement citoyen et son opposition possible à l'individualisation de la société, il n'apparaît donc pas de lien acquis pour étayer cette possibilité de cause à effet entre ces deux phénomènes.

Cependant, si l'on se réfère à une vidéo réalisée par un élève du lycée Benjamin Franklin pour la prospective Pays d'Auray 2040, certaines questions sont soulevées qui peuvent remettre en question l'engagement citoyen : celles de la professionnalisation des bénévoles, notamment dans le milieu sportif, ainsi qu'une interrogation sur les liens de confiance qui se sont installés et qui ont plus de mal à s'appliquer dorénavant avec l'arrivée de nouvelles personnes sur le territoire et le manque de temps pour établir de nouveaux liens.

Que faire ?

On voit bien que l'engagement bénévole offre un cadre collectif renouvelé pour étayer son identité et peut être envisagé comme une alternative à des structures de socialisation perçues comme défailtantes.

« En fait, la « carrière » bénévole s'inscrit dans le cycle de vie individuel et prend un sens dans le cadre de l'inscription de l'individu au sein de plusieurs sous-mondes sociaux (Fillieule, 2001, pp. 199-215). » et « c'est par la relation aux autres que les individus se forment et se transforment et que l'individualité prend sens (Elias, 1991) ».

Soyons donc prudent dans la manière d'aborder le bénévolat et plus encore les bénévoles, qui comme vu plus haut, sont à la recherche d'éthique et de plaisir à partager ensemble leurs idées, mais également soyons attentifs à ne pas tomber dans une technicité et une professionnalisation à outrance qui pourrait rebuter le plus grand nombre.

La confiance reste avant tout le ciment le plus solide de l'engagement citoyen dans une association.

Le débat démocratique peut-il être une solution... à la crise démocratique ?¹²

Frédéric Gilli, chercheur spécialiste des questions territoriales « *s'alarme de la fragilité contemporaine de nos régimes démocratiques, car pour lui, si les citoyens d'un pays comme la France – où la population est bien formée et dont les territoires sont bien équipés - doutent de l'importance, pour un peuple, de disposer librement de lui-même, alors l'idéal démocratique est en danger* ».

Et pourtant les citoyens parlent comme jamais de politique, puisque s'y on se réfère à sa définition, c'est bien de cela que l'on parle ici.

*Notion polysémique, la politique recouvre*¹³ :

- *la politique en son sens plus large, celui de civilité ou Politikos, désigne ce qui est relatif à l'organisation ou autogestion d'une cité (en grec : polis, en latin : civitas) ou d'un État et à l'exercice du pouvoir dans une société organisée*
- *en général, la politique d'une communauté, d'une société, d'un groupe social, au sens de Politeia, se conforme à une constitution rédigée par ses fondateurs qui définit sa structure et son fonctionnement (méthodique, théorique et pratique). La politique porte sur les actions, l'équilibre, le développement interne ou externe de cette société, ses rapports internes et ses rapports à d'autres ensembles. La politique est donc principalement ce qui a trait au collectif, à une somme d'individualités ou de multiplicités. C'est dans cette optique que les études politiques ou la science politique s'élargissent à tous les domaines d'une société (économie, droit, sociologie...)*
- *dans une acception plus restrictive, la politique au sens de Politikè ou d'art politique, se réfère à la pratique du pouvoir, soit donc aux luttes de pouvoir et de représentativité entre des hommes et femmes de pouvoir, et aux différents partis politiques auxquels ils peuvent appartenir, tout comme à la gestion de ce même pouvoir*

La démocratie représentative a donc encore de l'avenir. Mais à plusieurs conditions, l'écoute de nos édiles étant la première.

Une des solutions est donc d'ouvrir la discussion en créant au plus vite le cadre de l'expression des citoyens en amont des concertations sur des projets ou textes plus ou moins arrêtés et ceci ne peut que représenter des avantages sur le moyen et long-terme.

Changement climatique, globalisation économique, menaces militaires et terroristes, mutations technologiques, pandémies, pollutions, autant de défis qui demandent d'effectuer des choix. On voit bien que ceux-ci sont d'ores et déjà clivants.

La façon de gouverner en associant la population permettra de faire accepter à l'ensemble des habitants de futures décisions visant à atteindre la neutralité carbone, construire des façons différentes de consommer, redéfinir notre modèle de développement ou transformer nos modes de déplacements ou d'habitat, etc.

¹² <https://www.courrierdesmaires.fr/article/le-debat-democratique-solution-a-la-crise-democratique.49347> un article de Hugo Soutra sur les méthodes de Frédéric Gilli Chercheur spécialiste des questions territoriales.

¹³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique>

Nous savons tous que le climat social se durcit, que l'individualisme progresse, que la fracture sociale est prégnante, cependant espérons que « *se réunir avec d'autres habitants pour parler de la vie de sa ville...* » ne soit pas vu « *comme un sacerdoce* ».

Les fiches-conseils de ce document propose différents outils qui peuvent permettre aux élus de lancer, maintenir, intensifier la concertation locale. Les nouvelles formes de gouvernance décrites ne peuvent qu'aider l'ensemble des habitants et dedans sont présents les élus, à mieux faire face aux défis que nous allons vivre.

Peut-on encore débattre ?

Le sociologue Michel WIEVIORKA¹⁴, dans un article publié au mois d'août 2022, indique que *« notre pays souffre d'un déficit de culture du débat et de la négociation, voire du compromis. Cela s'observe dans la vie proprement politique... et cela se voit aussi dans la relation des acteurs politiques à la société, quand le pouvoir ignore les corps intermédiaires, ou que l'opposition parle de la « rue » comme d'une masse inquiétante prête à surgir. Cela enfin tarabuste également la société civile, quand en son sein la méfiance, le complotisme, les « fake news », les jalousies et les discours de haine l'emportent sur l'échange argumenté et le souci de vivre ensemble démocratiquement. »*

À la différence d'une consultation, la concertation implique un réel débat contradictoire, donc l'écoute et l'intervention effective du public. Selon la décision du 14 octobre 2011 du Conseil constitutionnel : « une simple information du public, sans que soit précisé comment sont recueillis ses avis, ne peut pas équivaloir à une participation de ce même public à l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement... ».

La concertation ne s'inscrira durablement dans nos mœurs qu'à trois conditions :

- D'abord, elle doit intervenir au moment pertinent de la maturation d'un processus de décision, ni trop en amont d'un choix, ni si un choix est déjà engagé, ce qui condamnerait la crédibilité du débat public.
- La qualité d'un réel débat contradictoire doit ensuite être garantie.
- Enfin, au meilleur niveau de responsabilité, doit être assuré le suivi des hypothèses retenues, afin que se structure une mémoire collective.¹⁵

Comment mesurer le degré de la participation ?

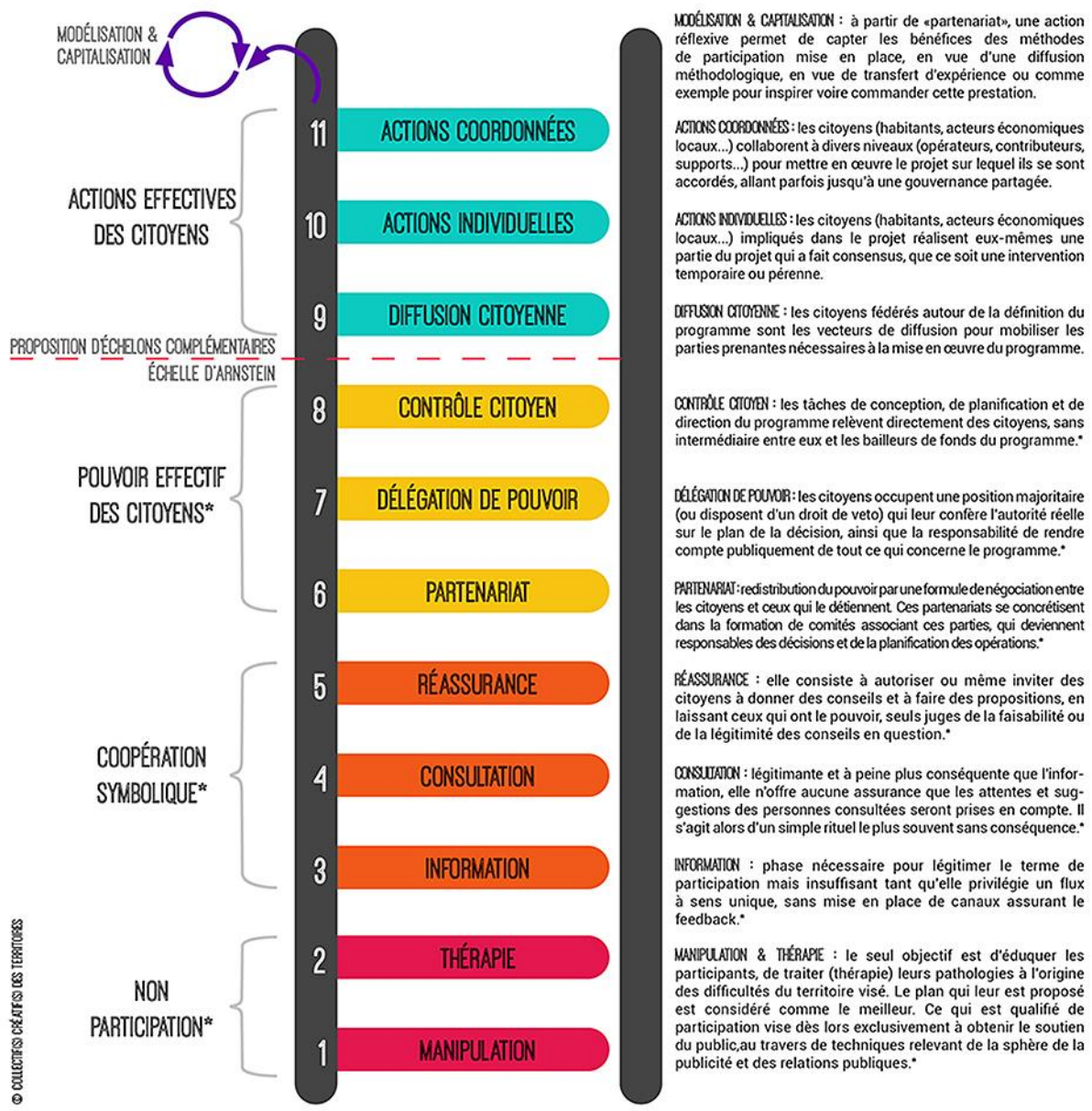
Plusieurs échelles existent, nous en retiendrons deux ici.

En 1969, Sherry ARNSTEIN, une consultante américaine a proposé l'idée **d'une échelle de participation comprenant plusieurs niveaux**, chaque barreau mesurant le pouvoir du citoyen.¹⁶

¹⁴<https://www.ouest-france.fr/politique/point-de-vue-pour-une-culture-du-debat-et-de-la-negociation-ead6c950-130e-11ed-8f9b-665e497af072>

¹⁵ Pour aller plus loin : <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2015-4-page-1101.htm>

¹⁶ <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/69805-l-echelle-de-la-participation-de-sherry-r-arnstein-1969>



© COLLECTIFS CRÉATIFS DES TERRITOIRES

* Sherry R. Arnstein (1969) « a ladder of citizen participation » dans l'article de J. Donzelot et R. Epstein - *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, publié dans Esprit (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326, 2006-pp.5-34

L'échelle de la participation publique¹⁷ de l'Institut du Nouveau Monde, Québec croise des échelles existantes et les leçons tirées de ses propres pratiques.

L'intérêt de cette catégorisation est heuristique : elle permet de prendre conscience des degrés de participation croissants qui sont demandés par différents mécanismes.

	1	2	3	4	5
Degré de participation	Information	Consultation	Discussion	Délibération	Collaboration
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, à un projet ou à une politique	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et de leurs points de vue	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et leurs points de vue	Les participants formulent un avis sur une question précise	Les participants participent eux-mêmes à la définition et à la construction du processus participatif et contribuent directement à la décision finale

Principes à respecter dans la conduite d'un débat public par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public)

- Éluclidation de la nature et des objectifs de la décision à venir.
- Mise sur la place publique des dossiers du projet de décision et des éventuelles variantes, sous des formes simples et accessibles.
- Choix des modes et supports pour les échanges (enquête ouverte, fermée ; panel référent ; comité conférant ; délégation mandatée ; rencontre ; réunion thématique ; assemblée générale ; sites numériques d'information, de questionnement et de discussion ; forum...).
- Enrichissement de l'information soumise au débat par la prise en considération de l'ensemble des arguments, enregistrés et reformulés.
- Mise en évidence des consensus et des points d'achoppement.
- Prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des décideurs sur l'utilité d'écouter les publics intéressés et d'amender ou de repenser leur projet ; réponses aux objections de toutes les parties prenantes.
- S'il y a lieu, expertise indépendante et expertises contradictoires.
- Synthèses des observations et des contributions d'acteurs.

¹⁷ Pour aller plus loin : <https://inm.qc.ca/>

- Rôle précieux d'un garant indépendant (personne ou instance) veillant à la qualité du déroulement et à la participation du public.
- Bilan tirant les enseignements du déroulement de la concertation et évocation des suites attendues.

Source : « Principes des démarches de concertation », Lettre de Communication publique n° 79 (2004), travaux menés notamment par la CNDP et par l'Institut de la concertation (2008-14)

Zoom sur un livre : Le courage de la nuance de Jean Birnbaum

« Nous étouffons parmi des gens qui pensent avoir absolument raison », disait Albert Camus, et nous sommes nombreux à ressentir la même chose aujourd'hui, tant l'air devient proprement irrespirable. Les réseaux sociaux sont un théâtre d'ombres où le débat est souvent remplacé par l'invective : chacun, craignant d'y rencontrer un contradicteur, préfère traquer cent ennemis. Au-delà même de Twitter ou de Facebook, le champ intellectuel et politique se confond avec un champ de bataille où tous les coups sont permis. Partout de féroces prêcheurs préfèrent attiser les haines plutôt qu'éclairer les esprits.

Avec ce livre, Jean Birnbaum veut apporter du réconfort à toutes les femmes, tous les hommes qui refusent la «brutalisation» de notre débat public et qui veulent préserver l'espace d'une discussion aussi franche qu'argumentée. Pour cela, il relit les textes de quelques intellectuels et écrivains qui ne se sont jamais contentés d'opposer l'idéologie à l'idéologie, les slogans aux slogans. Renouer avec Albert Camus, George Orwell, Hannah Arendt, Raymond Aron, Georges Bernanos, Germaine Tillon ou encore Roland Barthes, ce n'est pas seulement trouver refuge auprès de figures aimées, qui permettent de tenir bon, de se tenir bien. C'est surtout retrouver l'espoir et la capacité de proclamer ceci : dans le brouhaha des évidences, il n'y a pas plus radical que la nuance.¹⁸

¹⁸ <https://www.seuil.com/ouvrage/le-courage-de-la-nuance-jean-birnbaum/9782021476736>

Le Codepa et les questions de gouvernance aux travers de ses travaux

La gouvernance est une thématique qui a été abordée par le Codepa lors de trois réflexions majeures.

L'enquête sur la crise de la Covid

Cette enquête a permis de récolter la parole des membres du Codepa pendant le premier confinement de mars 2020.

En ce qui concerne la participation citoyenne, 44 % de personnes ont pensé que le confinement a été un frein à la parole des citoyens et 45 % pensaient que non.

Pour d'autres, « ça n'a rien changé, les citoyens ont vraiment des difficultés à trouver des relais d'expression et le modèle démocratique au bout du bulletin de vote est en bout de course, il faut mettre en place d'autres modes ».

La participation à la vie démocratique d'une nation par le vote est un enjeu majeur de la vie politique. Bien que la participation des habitants ne soit pas à la même hauteur pour toutes les élections, on remarque un net ralentissement et surtout une crise de confiance envers les politiques en général. Il n'est pas question de mettre au débat cette question, qui pourrait vite se résumer à la légitimité ou non des élus !

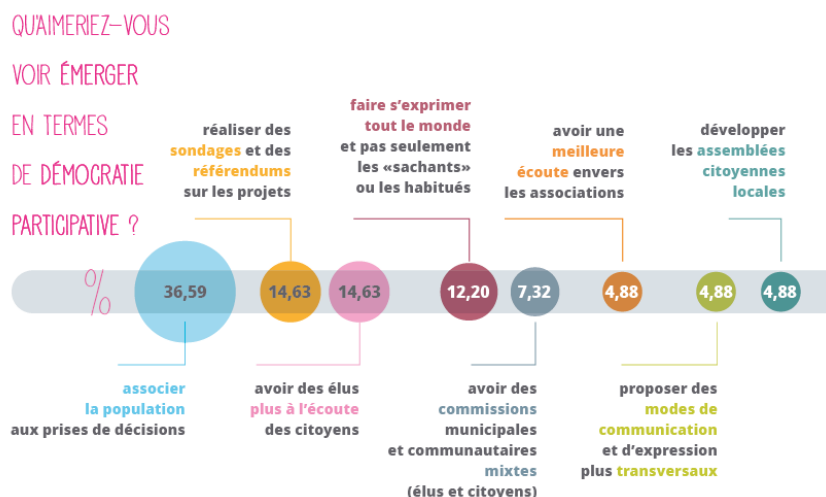
Cependant, celle-ci doit pourtant nous interroger et surtout nous décider à proposer d'autres modes d'expression.

Qu'aimeriez-vous voir émerger en termes de démocratie participative ? Cette question posée lors de l'enquête prouve qu'à une large majorité, c'est « associer la population aux prises de décisions » qui arrivent en tête avec presque 37 % de réponses.

A égalité, arrivent ensuite à hauteur de 14 %, « avoir des élus plus à l'écoute des citoyens » et mettre en place des « référendums, des sondages sur les projets ».

Avec 12 %, l'expression « de tout le monde » est souhaitée et pas seulement celle des « sachants » ou des habitués.

« C'est un immense chantier à la croisée de la LIBERTÉ et de la RESPONSABILITÉ. Actuellement la liberté est à juste titre revendiquée, il convient d'ouvrir la réflexion sur la responsabilité individuelle et collective, sans laquelle il n'y a pas de démocratie. »



Les facteurs d'amélioration du Codepa sont : « se faire connaître », « avoir plus de pouvoir de décisions » et « être plus représentatif de la population ».



L'évaluation du Codepa : les possibilités d'évolution de l'association.

Cette évaluation menée en 2017, a permis au Codepa de s'interroger sur ses pratiques, son fonctionnement, ses modes de relations avec l'extérieur.

En conclusion, il a été établi « *que le Codepa semble avoir trouvé sa place dans le paysage institutionnel local. Cette inscription se nourrit de l'histoire et d'une culture du faire ensemble.* »

En effet telle quelle, l'organisation du conseil de développement fonctionne et est cohérente. Cependant, il est bon pour toute organisation de réinterroger régulièrement certaines postures.

Le Codepa a diversifié ses travaux en investissant des thématiques à travers le choix de problématiques plus précises et permettant une approche transversale et sociétale.

Il est important de continuer de proposer une approche stratégique et opérationnelle en diversifiant les expertises et en s'assurant de la diffusion des travaux sur l'ensemble du territoire.

La gouvernance du Codepa n'a pas été remise en question en tant que telle, son fonctionnement associatif classique dans sa forme lui permettant de s'adapter rapidement aux différentes propositions et d'être à l'écoute des institutions et de ses membres. Elle a été quand même allégée, avec la fin des commissions qui pouvaient paraître fermées et la création des groupes de travail auxquels tous les membres sont invités à participer. La création d'un collège citoyen en 2023 devrait permettre de le rendre plus lisible et accessible.



2021 : L'avis sur le Projet de Territoire d'AQTA

« Les membres du Codepa indiquent que la participation citoyenne aurait pu être améliorée par l'association de la société civile dès le départ de la construction du Projet par une démarche participative commune élus/société civile. »

On retrouve ici une demande qui revient régulièrement au sein des instances du Codepa et de nombreux Conseils de Développement.

Il ne nous échappe pas que la participation des citoyens concomitamment à celle des élus, même si elle ne se fait pas au même titre que ceux-ci, peut largement être source de questionnements, voire de tiraillements.

« Informer, faire choisir librement et faire participer les citoyens aux politiques publiques territoriales, cette ambition et volonté, voire cette méthode de gouvernance, est bien mise à l'épreuve depuis plus d'un an de crise sanitaire ; et cette pratique participative et citoyenne souvent souhaitée et portée au pinacle parfois, doit être repositionnée en réinterrogeant les outils utilisés, en améliorant l'usage de ceux existants pour dépasser la logique de simple alibi pour devenir un instrument de promotion de l'intervention citoyenne dans la vie publique. La mise en œuvre de la démocratie ne peut plus se résumer à la seule application du droit. »

Aller plus loin que ce qui peut se faire habituellement, ce qui peut être perçu comme le strict minimum est un enjeu majeur. Celui-ci interroge les habitudes prises et installées, les outils et les formes d'animation appliquées à la concertation.

Comment dépasser le simple alibi de l'usage du citoyen pour justifier d'une concertation ? Mais surtout comment mobiliser, citoyens et élus, pour que la participation citoyenne devienne un instrument de promotion dans la vie publique ?



Projet de Territoire 2021-2026
de la Communauté de Communes
Auray Quiberon Terre Atlantique
AVIS du Codepa



La conclusion

Pour tenter de mettre en place ces nouveaux « **modes de gouvernance** », absolument vitaux dans la période de mutation profonde dans laquelle sont confrontés tous les citoyens, qu'ils aient accepté de s'engager dans la société comme acteurs politiques, économiques, syndicaux, culturels, techniques, financiers, ... ou qu'ils soient de simples **citoyens habitants de la terre** ; une évolution des regards, des comportements et des pratiques est à imaginer.

Le premier constat est que cette évolution ne peut plus se construire, dans l'individualisme, dans l'exclusion, ni dans le collectivisme, qui sont tous mortifères, dans une société qui se veut d'abord pluraliste et humaniste. A contrario, celle-ci doit s'appuyer fortement sur les immenses richesses que chacun porte en lui, de par ses qualités et ses compétences propres ou son histoire personnelle. La question est donc « Comment fédérer ces richesses pour les mettre au service du seul Bien commun » ?

Mais ce pari n'est pas seulement collectif, il est d'abord individuel et passe impérativement pour chacun d'entre nous, par une écoute mutuelle préalable. Mais celle-ci serait totalement inefficace, si elle ne s'inscrivait pas aussi dans un réel partage, au risque pour chacun d'accepter de reconnaître que la vérité de l'autre est une réalité qui ne peut que l'enrichir et que celle-ci est aussi vitale pour lui.

Pour construire un monde plus vivable, c'est donc à un véritable « **métissage** » de nos cultures, de nos expériences, de nos comportements personnels et de nos histoires, que nous sommes appelés. Enjeu irréaliste ? Non, les exemples donnés dans ce dossier en sont la preuve formelle et concrète. Le choix est vaste, les chemins multiples, à chacun de choisir les siens.

Oui, il est possible d'inventer, ensemble, de **nouvelles formes de gouvernance**.

Annexes

Divers **freins et défis** quant à la participation citoyenne ressortent de ce temps d'échanges :

- La non-participation : même lorsque des rencontres sont proposées, les habitants ne veulent pas y participer
- Le manque d'intérêt pour l'échelle de participation : « la rue devant chez nous intéresse plus que le niveau Pays »
- La difficulté pour le citoyen de trouver sa place et de prendre la parole en tant qu'expert d'usage
- Accepter que l'on n'obtienne jamais le consensus de tous
- Avoir une vision à long terme, se donner du temps et de l'espace

Les **enjeux** pour le Codepa :

- Être plus souvent saisi par la communauté de communes et le Pays pour avoir plus de poids dans nos contributions
- Avoir un retour des collectivités de nos auto-saisines
- « Aller vers » : on ne peut faire des démarches participatives qu'en coconstruisant avec les élus et les citoyens
- Revenir à la mission de base : faire exprimer les besoins de la population
- Créer une dynamique entre les nouveaux et les anciens habitants, instaurer le dialogue, associer les résidents secondaires car les tensions prennent de l'ampleur
- Revoir les horaires des réunions pour toucher les actifs
- Se questionner : quels objectifs à réaliser pour le Codepa ?
- Inciter les élus à prendre en compte la démocratie tout au long de l'action communale

Restitution de la conférence du 2 juin 2022
« Gouverner à l'Ouest : quelles formes de participation des citoyens ? »

Quelle place ont les citoyens au sein des collectivités ? quelles interconnexions ?
Quelle place pour les Conseils de Développement ?

Les intervenants

Hugues DE VARINE	Historien et Consultant en développement communautaire
Fanny TARTARIN	CESER - Directrice
Alain BASTARD	DGS en retraite (REZE-LES-NANTES)
Gabriel PIC	PNR des Monts d'Ardèche, Chargé de Mission Jeunesse
Yves-Marie SZYMUSIAK	Administrateur Unadel et Président Conseil développement du Pays de Tiérache

Introduction

L'indispensable « Participation citoyenne » est-elle vraiment une utopie ?

Cette utopie, c'est celle de faire évoluer la participation citoyenne à la vie démocratique de notre territoire...mais est-ce une utopie ou une nécessité ?

L'existence même du Codepa est déjà un premier exemple, dont le fonctionnement peut encore s'améliorer et s'adapter.

Un deuxième « indispensable », c'est redonner confiance aux citoyens, mais comment ?

C'est par exemple, en leur donnant la parole dans les instances participatives régulières dans lesquels les participants proposent des projets ou posent des questions, aux élus mais aussi auprès des services (techniques ou administratifs).

Nous verrons comment regagner la confiance...pour cela il faut s'informer, communiquer, comprendre, écouter, discuter, suggérer...faire des compromis et se mettre d'accord.

Et également, voir ce qui se fait ailleurs, les expériences, les bonnes idées, les risques...les échecs.

Les défis à relever

- Les conseils de réflexion, comité de village, conseil des sages, conseil des jeunes, enquêtes, sondages, ... sont-ils de nature à redonner confiance aux citoyens dans leurs élus ?
- Comment faire des propositions aux élus, aux services administratifs et techniques, qui soient entendues ?
- Comment partager davantage avec les citoyens les travaux
- Comment les services administratifs et techniques peuvent-ils participer au processus de consultation des citoyens ? »

Trois questions récoltées dans la salle :

- Quels niveaux de prérequis technico-administratifs sont nécessaires pour que les avis formulés par les citoyens soient pertinents ?
- Comment arbitrer entre des intérêts jugés collectivement pertinents, mais peu ou pas compatibles ? par ex : l'arbitrage entre des politiques publiques)
- Faut-il concerter sur les actions qui découlent de valeurs acquises ?

Les pistes d'actions

- Les exemples de ce qui se fait ailleurs peuvent-ils aider à regagner la confiance ?
Exemples des communes de BOUGUENAIS et de REZE-LES-NANTES :
 - Participation de citoyens à des journées de débats autour des projets municipaux
 - Courrier du maire à des citoyens, tirés au sort sur les listes électorales, pour les inviter à participer à cette journée
- Trouver le niveau où les gens se sentent réellement concernés par les décisions prises
- Identifier les freins et les leviers à l'intégration des jeunes dans les instances
- Travailler à recréer des liens avec des jeunes et des moins jeunes
- Penser à consulter les structures et institutions qui travaillent avec les jeunes
- Trouver le bon niveau d'action pour intéresser les citoyens, par exemple par le biais des domaines artistiques ou par des sujets qui fédèrent : Déplacement, Habitat, Mobilité...
- S'appuyer sur l'intérêt commun qui va fédérer des projets concrets
- Instaurer des règles de débat et d'écoute dans les discussions et au cours des réunions
 - Donner la parole à tous les participants - Amener chacun à prendre la parole - Travailler ensemble demande écoute et respect des règles de fonctionnement de prise de parole – L'écoute doit toujours être bienveillante - Prévoir un régulateur de réunion, figure non autoritaire qui garantit que chacun parle et est écouté
- Participation citoyenne doit aussi être participation des associations qui ont déjà une connaissance du terrain et contribuent à être relais sur la formation des citoyens et la parole des citoyens
- Il faut instaurer un rapport d'écoute et non de conflit entre élus et associations

Ecueils et faux pas à éviter

- Attention aux propositions et plans déjà préparés qui peuvent laisser penser que tout est déjà décidé au niveau municipal
- Préparer les plans, argumentaires et décisions à l'avance
- A ne jamais oublier : La dimension de quartier communal est très importante
- Difficulté de se servir des communautés internet en ligne – Nécessaire accompagnement sur les réseaux par des professionnels de la communication
- Limites de la participation citoyenne, par exemple « Les Écoutes citoyennes »
 - Dialogue avec 70 citoyens pendant deux heures sur leurs habitudes alimentaires - Transmission des débats et résultats aux élus, mais impossible de remobiliser ces citoyens par la suite. Souvent, on intéresse les citoyens mais cela s'arrête à une expérience

- Temporalité : agenda lourd qui empêche de garantir un travail de qualité par manque de temps
- Comprendre et faire comprendre que les résultats ne sont pas immédiats

Objectifs

- Amener les citoyens à regarder une situation, un espace connu, avec des yeux neufs à travers une démarche collective
- Apporter leurs compétences au service d'un projet de la communauté
- Ne pas « amener à un avis » mais à « promouvoir des initiatives »

Les nouvelles formes de participation citoyenne : comment les citoyens peuvent-ils se mobiliser pour interagir avec les collectivités ?

Comment s'exerce la démocratie à Auray ? A Locmariaquer ?

Les intervenants

Thomas PITTAU	Déb'Acteur
Claire MASSON	Maire Auray
Hervé CAGNARD	Maire Locmariaquer
Hugues DE VARINE	Historien et Consultant en développement communautaire

Le contexte

La co-construction de projets locaux entre élus et citoyens est-elle possible ? Peut-on imaginer de nouvelles formes de gouvernances ?

Pour répondre à ces questions, nous allons évoquer différents exemples réussis de participations à différents niveaux.

Le pari est d'inverser le processus de ruissellement du haut vers le bas existant actuellement, du Président au citoyen, à travers le mille-feuille administratif.

Il est primordial également, de se rappeler que la démocratie repose sur trois expertises :

- « Politique » celle des élus, avec le programme politique sur lequel ils ont été élus
- « Technique et financière » celle des services qui dirons la faisabilité et les coûts
- « D'usage et de proximité » celle de chaque citoyen

Il faut donc maintenir un équilibre entre ces trois expertises et la condition impérative pour que cela fonctionne, c'est le climat de confiance entre les trois.

Verbatim

Michel LE RAY : Vice-président d'AQTA en charge de l'urbanisme :

« Je constate qu'une société transversale moins pyramidale se met en place progressivement, mais on ne sait pas encore toujours comment faire en sorte pour que tous s'approprient la démocratie participative. »

Exemples d'initiatives locales

L'exemple de la commune **d'AURAY** sur une liste citoyenne constituée par le bouche à oreille

- Moyenne d'âge 40 ans
- Beaucoup de femmes
- Peu d'encartés
- Un principe : pas de prépondérance du maire sur le vote et les décisions
- Toute décision doit être prise à la majorité absolue du groupe majoritaire de la mairie
- Si objection, celui qui objecte doit aller retravailler le projet avec la commission et représenter un projet modifié en conseil de majorité jusqu'à obtention de la majorité absolue
- Unanimité en conseil majoritaire pour valider un projet
- La mairie d'Auray fait partie de Fréquence Commune, qui regroupe les listes citoyennes de France – En Bretagne : Plouguerneau, Quimper, Auray, etc... Cela permet de confronter les expériences dans ces mairies et d'évoquer les différents modes de fonctionnement
- Un site est dédié « Auray Participatif »
- Mise en place d'un Budget Participatif - Montant total annuel : 150 000 euros – Chaque projet doit être inférieur à 50 000 euros - Chaque citoyen peut déposer un projet sur la plateforme en ligne - Le projet est proposé aux habitants, qui votent pour ou contre - Des agents municipaux accompagnent les porteurs de projet à la rencontre des services concernés par les projets choisis

Deux questions majeures :

Comment aller chercher les jeunes à Auray ?

Auray possède 4 lycées - Des médiateurs de la mairie vont en sortie de lycée à la rencontre des jeunes - « Espace Jeunes » est une plateforme dédiée aux jeunes d'Auray, c'est un point de rencontre pour et avec les jeunes

Comment les habitants et les institutions externes voient-ils la mairie d'Auray et le nouveau rôle du Maire ?

Difficile de faire comprendre les rôles partagés, ainsi que le rôle du maire qui n'est plus de décider mais de coordonner

L'exemple de la commune de **LOCMARIAQUER**

Le conseil municipal est une équipe, intégrant majorité et minorité, afin de faciliter la communication, un repas de cohésion est prévu de manière récurrente pour fédérer l'équipe entière

- Question importante, comment travailler tous ensemble et associer tous les citoyens à la gouvernance communale ? Un retour d'informations via les associations est privilégié
- Pour les jeunes (essentiellement des primaires), un Conseil Municipal des Jeunes a été créé pour les associer aux choix des investissements les concernant. Par ailleurs, ils participent aux manifestations communales qui peuvent contribuer à former leur civisme et favoriser le devoir de mémoire
- L'application « Mon Village », fonctionnant sur des mobiles, est un lien privilégié pour l'information des citoyens
- Le « Conseil de Sages » n'a pas été reconduit, mais il a été remplacé par des « Comités Consultatifs Citoyens » répondant beaucoup mieux aux demandes des citoyens – il est

composé de 8 personnes, 6 citoyens et 2 élus. Ils travaillent sur des sujets définis par la Mairie (Bio Diversité - Habitat partagé - Maison de Santé - Animation du Port – Aménagement du bourg ...)

- Un « Observatoire Citoyen » participatif complète le dispositif
 - Un adjoint rencontre une fois par mois le Président de l'association « Le GRAIn (Groupe de Réflexion d'Action et d'Innovation) pour faire remonter les demandes des citoyens et échanger sur la vie de la commune – L'observatoire fait des propositions qui sont étudiées par la mairie pour favoriser le « Mieux vivre ensemble » sur la commune
 - les « Référents de quartier » que le GRAIn va mettre en place pour enrichir la remontée des demandes et suggestions de l'Observatoire citoyen

Les pistes d'actions

La Démocratie Participative c'est :

- Croire et Faire
- Trouver des méthodes et solutions originales
- Se souvenir qu'il n'y a pas de normes ni de modèles existants
- Qu'inventer est essentiel entre citoyens, élus et fonctionnaires
- Observer la Participation Démocratique aux différentes phases de la décision : Au démarrage, - Dans la préparation de la décision - Dans son application - En phase de résultats, et d'évaluation – et à chaque étape, si possible quantifier la démarche
- Se rappeler que plus il y a de participation citoyenne, moins il y a de critiques négatives et stériles
- S'appuyer sur les compétences de chaque citoyen qui a toujours quelque chose à apporter à la communauté
- Mettre en place une « Education civique citoyenne » qui permette de révéler à chaque citoyen ses propres compétences à participer à la vie de la commune
- Aller vers l'extérieur, dans toutes les directions, engager une dynamique, pour aller vers tous
- Intervention en Lycées pour changer la vision des jeunes sur la politique

Zoom sur :

Association « Déb'Acteur » - Son objet est de développer le lien entre les citoyens et la vie publique avec des méthodes innovantes, par exemple : Devenir Député le temps d'une soirée ! La politique devient une instance de socialisation : Session gratuites de 2 H 30 heures - Accompagnement par un expert - Débat sur un projet politique, le joueur ne choisissant pas son étiquette politique - Privilégier le débat et les idées.

Débat sur la participation citoyenne dans le Pays d'Auray jeudi 2 juin Réservé aux abonnés



Janrené Doulin, Gaëlle Roche et Yves Le Floch participeront à cette conférence-débat sur les nouvelles gouvernances.

Le Conseil de développement du Pays d'Auray (Codepa) organise, le jeudi 2 juin, une conférence-débat sur les formes de participations citoyennes. L'occasion pour tous de venir s'exprimer sur les nouvelles gouvernances.

« Avec la mise en place de la nouvelle mandature du conseil de développement du Pays d'Auray nous avons souhaité mettre en place de nouveaux sujets de réflexion », explique d'emblée Yves Le Floch, le nouveau président du Codépa, instance représentative de la diversité des acteurs locaux qui contribue aux projets de territoire en éclairant les décisions des élus.

Dans cet objectif, plusieurs pistes sont actuellement à l'étude : le chantier de la jeunesse, le réchauffement climatique et ses conséquences sur la montée des eaux et l'évolution du trait de côte, l'économie post-Covid et ses déclinaisons sur le tourisme et l'agriculture et les nouvelles gouvernances. C'est précisément ce thème qui sera au programme de cette soirée conférence-débat à Ti Hanok, le 2 juin prochain.

Restaurer un climat de confiance

« Aujourd'hui, on constate qu'entre le gouvernement et les citoyens un fossé s'est creusé. Alors pourquoi ne pas inverser le système et partir du citoyen et des élus locaux pour

remonter vers le pouvoir central ? », propose Janrené Doulin, le président du groupe de réflexion, d'action et innovation (Le Grain) de Locmariaquer.

Nous sommes trop souvent dans des rapports de force. Il faut plus de transversalité. C'est l'intérêt général qui doit primer.

« Nous travaillons à restaurer un climat de confiance entre les élus et les citoyens qui se sont éloignés de la politique parce qu'ils ne croient plus. Nous sommes trop souvent dans des rapports de force. Il faut plus de transversalité. C'est l'intérêt général qui doit primer. On se rend compte que l'on a trois niveaux d'expertises mais que seuls deux sont actifs : le politique, le technique et financier. Le troisième, celui d'usage et de proximité des citoyens, ne fonctionne pas. C'est là que nous pouvons agir en allant vers d'autres formes de participations citoyennes avec différents niveaux de concertation. L'objectif est de s'enrichir de nos métissages ».

Deux tables rondes

Cette conférence-débat sera l'occasion, pour les habitants du pays d'Auray, de se mettre autour d'une table et d'échanger lors de deux tables rondes orchestrées notamment par Hugues de Varine, historien et consultant en développement communautaire.

Grand témoin de cette soirée, il interviendra en distanciel sur grand écran au fil des débats. Fanny Tartarin, directrice du Conseil économique, social et environnemental régional ; Alain Bastard, directeur des services retraité ; Claire Masson, maire d'Auray ; Hervé Cagnard, maire de Locmariaquer, participeront également aux débats.

Seront abordées : les compétences des collectivités, le périmètre de la démocratie participative et la façon dont elle s'exerce, la place du citoyen au sein des collectivités, la place des structures de concertation, les nouvelles formes de participation citoyenne, se mobiliser pour interagir, la co-construction de projets locaux, etc.

Pratique

Conférence-débat le jeudi 2 juin de 18 h à 21 h à Ti Hanok. Entrée libre et tous publics.
Contact. codepa@pays-auray.fr

OF le 30 mai 2022

Auray. Et si on imaginait d'autres modes de gouvernance ?

Le Codepa, conseil de développement du pays d'Auray, organise une conférence-débat jeudi 2 juin 2022, au cinéma Ti Hanok, à Auray (Morbihan). Au menu, deux tables rondes pour imaginer comment les citoyens peuvent participer autrement à la vie des collectivités.



Janrené Doulin, Gaëlle Roche et Yves Le Floch, du Conseil de développement du pays d'Auray (Codepa) organisent une soirée de débats autour des nouvelles formes de gouvernance, à Auray (Morbihan), au cinéma Ti Hanok, le jeudi 2 juin 2022.

Dans le mode de gouvernance actuel, en théorie, ça doit ruisseler du Président aux citoyens qui sont à la base avec les élus locaux. Mais dans la pratique, il y a beaucoup d'évaporation. Alors, si on imaginait l'inverse ? Un pari fou, une utopie ?

Voici comment Janrené Doulin présente la conférence-débat organisée par [le Codepa, conseil de développement du pays d'Auray](#), jeudi 2 juin 2022, au cinéma Ti Hanok, à [Auray \(Morbihan\)](#). Lui, est membre fondateur du [Grain](#) (Groupe de réflexion, d'actions et d'innovation) de [Locmariaquer](#), association créée en 2017. Elle expérimente avec la nouvelle municipalité élue en 2020, des façons de faire participer les citoyens à la vie politique locale. Un exemple qui sera abordé lors de cette soirée de discussions autour de la participation citoyenne.

« Une nouvelle société est en mouvement »

Le Codepa poursuit son travail de réflexion autour de plusieurs chantiers, et notamment celui des nouvelles gouvernances, un sujet d'actualité, insiste Yves Le Floch, président du Codepa. On voit bien qu'une nouvelle société est en mouvement. Un des enjeux est de faire participer les citoyens, inventer un autre système de transversalité, qu'on œuvre dans la confiance plutôt

que dans la défiance, pour l'intérêt général. On s'attelle à ce chantier, on le tente, on ne sait pas où ça va mener, mais le moment est opportun.

Chargés de ce chantier justement, Janrené Doulin et Jean-Michel Cottin, représentant le Peps, ont invité Hugues de Varine en tant que grand témoin de cette soirée. Conseiller international en développement communautaire, il a longtemps travaillé au Brésil. Il a une grande expérience sur ce sujet. À Locmariaquer, il nous a incités à aller dans certaines directions, précise Janrené Doulin. En visioconférence, comme deux autres intervenants, il réagira, tout au long des discussions.

Le public invité largement à participer

Une large part sera aussi réservée au public qui pourra intervenir, poser des questions, se positionner en accord ou non lors des interventions, ajoute Gaëlle Roche, animatrice au Codepa. Une première table ronde interrogera la place des citoyens au sein des collectivités. Une seconde se demandera si l'on peut imaginer de nouvelles formes de gouvernance. C'est là qu'on devrait retrouver l'exemple de Locmariaquer et d'Auray. Les maires des deux communes, Hervé Cagnard et Claire Masson devraient être présents.

À la suite de cette conférence, les réflexions se poursuivront au sein du chantier du Codepa. La conférence n'est qu'une étape, indique Janrené Doulin. Une contribution, sous forme d'un document, pourra être remise plus tard aux élus du territoire. Des pistes, des propositions sur les nouvelles formes de gouvernance.

Jeudi 2 juin 2022, de 18 h à 21 h, conférence-débat « Gouverner à l'Ouest : quelles formes de participation des citoyens ? », au cinéma Ti Hanok, à Auray. Entrée libre, tous publics.
Renseignements : 02 97 56 45 45.



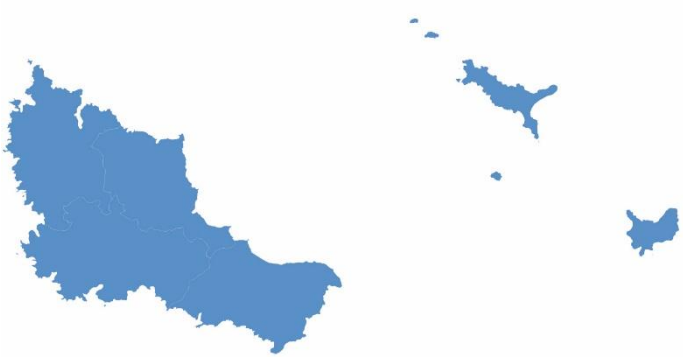
Le Conseil de Développement : un lieu de mobilisation, de débat, d'expertise et de concertation.

Le Conseil de Développement constitue une interface d'échanges et de débat entre les élus et les acteurs du territoire permettant de croiser les regards et d'alimenter la réflexion sur les projets du Pays d'Auray.

Formé de représentants associatifs, d'acteurs économiques et syndicaux, de citoyens, le rôle du Codepa est de :

- mobiliser la société civile dans les projets de territoire : participation active aux travaux du Pays et des Communautés de Communes, représentation dans différentes instances ...
- animer les débats et la concertation par l'organisation de conférences, d'ateliers ...
- produire de la connaissance, mener des études, construire des diagnostics partagés, formuler des avis et des propositions d'actions

De leur propre initiative (auto-saisine) ou à la demande des élus (saisine), les membres du Conseil de Développement du Pays d'Auray sont amenés à travailler sur tous types de sujets d'intérêt général : le développement durable, l'aménagement du territoire, l'économie...



Avec le concours financier de la Région Bretagne, du Pays d'Auray et d'Auray Quiberon Terre Atlantique